LE FRANC CFA ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Conférencier :
Pr Nicolas AGBOHOU

Le Plan

I- Le diagnostic

- A-Les résultats de la coopération monétaire franco-africaine
- B-Les Institutions de la zone franc
- C-Les quatre principes

II Les solutions

- **IIA-La liquidation du franc CFA ET LA CREATION DE LA MUA**
- **IIB-LA CONSTITUTIONNALISATION DE LA TRANSFORMATION LOCALE DES MATIERES PREMIERES**
- **IIC-La politique des bons de travail de l'ETAT**
- **IID-LA CREATION DES SOCIETES D'ETAT**
- **IIE-LA RENATIONALISATION DES ENTREPRISES PRIVATISEES**

I- Le diagnostic

IA2 1 **Jacques CHIRAC avoue ce qui suit :**

<< **On oublie une chose: c'est qu'une grande partie de l'argent qui est dans notre porte-monnaie vient précisément de l'exploitation depuis des siècles de l'Afrique. Pas uniquement, mais beaucoup vient de l'exploitation de l'Afrique ! Alors il faut avoir un petit peu de bon sens. Je ne dis pas de générosité, mais de bon sens, de justice pour rendre aux Africains, ...ce qu'on leur a pris .D'autant que c'est nécessaire si l'on veut éviter les pires convulsions ou les difficultés avec les conséquences politiques que ça comporte dans le proche avenir**>>

IA1-La justification de la coopération monétaire franco-africaine

« La coopération monétaire doit permettre aux pays d'outre-mer (1) d'avancer sur la voie du développement plus vite qu'ils ne pourraient le faire seuls » (2).

(1) Ces pays d'outre-mer désignent, entre autres, les 15 pays africains de la zone franc

(2) Jounal Officiel de France, N°3 du 15 Avril 1970 page 186, alinéa 5.

IA2-Les RESULTATS DE LA COOPERATION MONETAIRE ENTRE LA France ET L'AFRIQUE

IA22 Les résultats de la coopération monétaire après 63 ans d'existence

Tableau de classement des pays selon l'I.D.H.

Pays	Rang
Canada	1
France	2
Norvège	3
Etats-Unis	4
Algérie	82
Tunisie	83
Afrique du Sud	89
Gabon	120
Côte d'Ivoire	148
Mali	171
Burkina Faso	172
Niger (1)	173
Sierra Leone	174

Sources : Rapport du P.N.U.D 1998, P. 163.

IA23 Les résultats de la coopération monétaire après 63 ans d'existence (suite)

Tableau de classement des pays selon l'I.D.H.

Pays	Rang
Islande	1
Norvège	2
France	10
Tchad	170
République centrafricaine	171
Mozambique	172
Mali	173
Niger	174
Guinée-Bissau	175
Burkina Faso	176
Sierra Leone	177

Source : Rapport sur le développement humain du PNUD 2007-2008

Ic- LES INSTITUTIONS DE LA ZONE FRANC

IC1- La Conférence des Chefs d'Etat

Les Chefs des Etats membres de l'U.E.M.O.A. réunis en Conférence constituent l'autorité suprême de l'Union. Les décisions de la Conférence des Chefs d'Etat, ... sont prises à l'unanimité [1].

- **La Conférence décide de l'adhésion de nouveaux membres, prend acte du retrait et de l'exclusion des membres de l'Union ...**
- ***[1] Traité constituant l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), Titre II, article 5.***

IC2- Le Conseil des Ministres.

- **Institué par le Traité du 14 novembre 1974, le Conseil des Ministres assure la direction de l'Union Monétaire Ouest Africaine (1]) et « *définit la politique monétaire et de crédit de l'union afin d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune et de pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des Etats de l'Union* »(2). Il a aussi le pouvoir de décider de la « *modification de la parité de l'unité monétaire de l'union* »(3)**
- ***(1) Traité de l'UMOA, Titre III, Article 6.***
- ***(2) Traité de l'UMOA, Titre III, Article 12.***
- ***(3) Statuts de la BCEAO, Section 1, Titre III, Article 38.***

IC2-1 La constitutionnalité de la monnaie

Sur le plan constitutionnel battre monnaie est un droit régalien qui relève de la compétence exclusive du peuple souverain.

Par exemple, la Constitution de la République Fédérale Islamique des Îles Comores affirme : « Relève de la compétence exclusive du peuple la matière suivante : **Monnaie** …»[1],

Dans toutes leurs constitutions nationales, les quinze pays membres de la zone franc affirment unanimement que seule la loi votée par le Parlement « détermine le régime d'émission de la monnaie »[2]..

La constitution du Mali, dans son TITRE VI et **ARTICLE 70** stipule que **« La Loi fixe les règles concernant : Le régime d'émission de la monnaie,** l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impôts »

[1] *Titre II, Article 9 de la Constitution des Comores.*

[2] *Voir par exemple le Titre V article 71, de la constitution ivoirienne*

Le CAS de la France qui a opté pour l'euro

7 février 1992 : Signature du Traité sur l'Union Européenne à Maastricht (Pays-Bas).

20 septembre 1992, approbation en France par référendum, à une courte majorité, du Traité de Maastricht.

IC2-2 L'anticonstitutionnalité du franc CFA

- Le Franc CFA a été créé le 25 décembre 1945 par la France selon **l'article 3 du décret n° 45-0136** et publié au Journal Officiel français du 26 décembre 1945.

- Ce décret a été signé par Charles de Gaulle en sa qualité de Président du Gouvernement Provisoire, le Ministre des finances Réné PLEVEN et par le ministre des colonies Jacques Soustelle .
- De Gaulle=le père du Franc CFA

IC2-3 LA SOUMISSION DES CHEFS D'ETATS AFRICAINS AUX ORDRES DE LA FRANCE

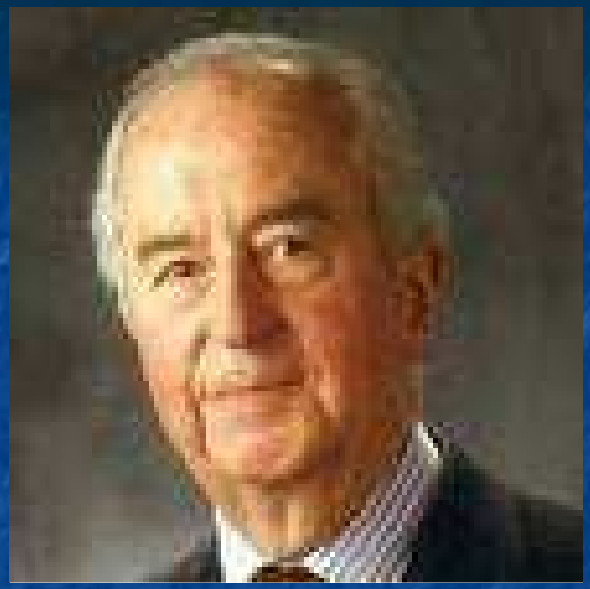

- Selon le Premier Ministre français Edouard BALLADUR,

  le F CFA a été dévalué en 1994 « ***à l'instigation de la France,*** *parce qu'il nous a semblé que c'était la meilleure formule pour aider ces pays dans leur développement.* » (1)
- M. BALLADUR rappelle avec raison que : « ***la monnaie n'est pas un sujet technique, mais politique, qui touche à la souveraineté et à l'indépendance des nations.*** » (2)

- ***(1])****Jeune Afrique Economie n° 178 d'Avril 1994.*
- ***(2)*** *E. BALLADUR, dans L*e Monde *du 9 Février 1990. Lire aussi* Géopolitique de printemps N° 53*, 1996, P. 81.*

- « Personne ne nous a dit de dévaluer de 50 % dans les PMA[1], et de 25 % dans les PRI[2]. Nous avons été tous mis dans le même panier »[3].

- ***[1]*** *PMA : Pays Moins Avancés.*
- ***[2]*** *PRI : Pays à Revenus Intermédiaires.*
- ***[3]*** *Omar BONGO, Président du GABON, interview accordée à* Jeune Afrique n° 1841 *du 17-23 Avril 1996. P. 38.*

- Feu Président Etienne Gnassingbé Eyadema renchérit en expliquant pourquoi, malgré l'opposition générale des Chefs d'Etats africains, la dévaluation du franc CFA a eu lieu :
- « Comme l'on dit, la force prime souvent le droit. Je n'étais pas le seul à formuler cette mise en garde, mais la France - … en a décidé autrement. **Les voix africaines n'ont pas compté pour grand chose dans cette affaire.** »[1]
-

[1] *Jeune Afrique n° 1841 du 17-23 Avril 1996. P. 38.*

IC3- Les Banques centrales africaines et leurs Conseils d'administrations

IC31 Les Banques Centrales africaines inféodées à la Banque de France

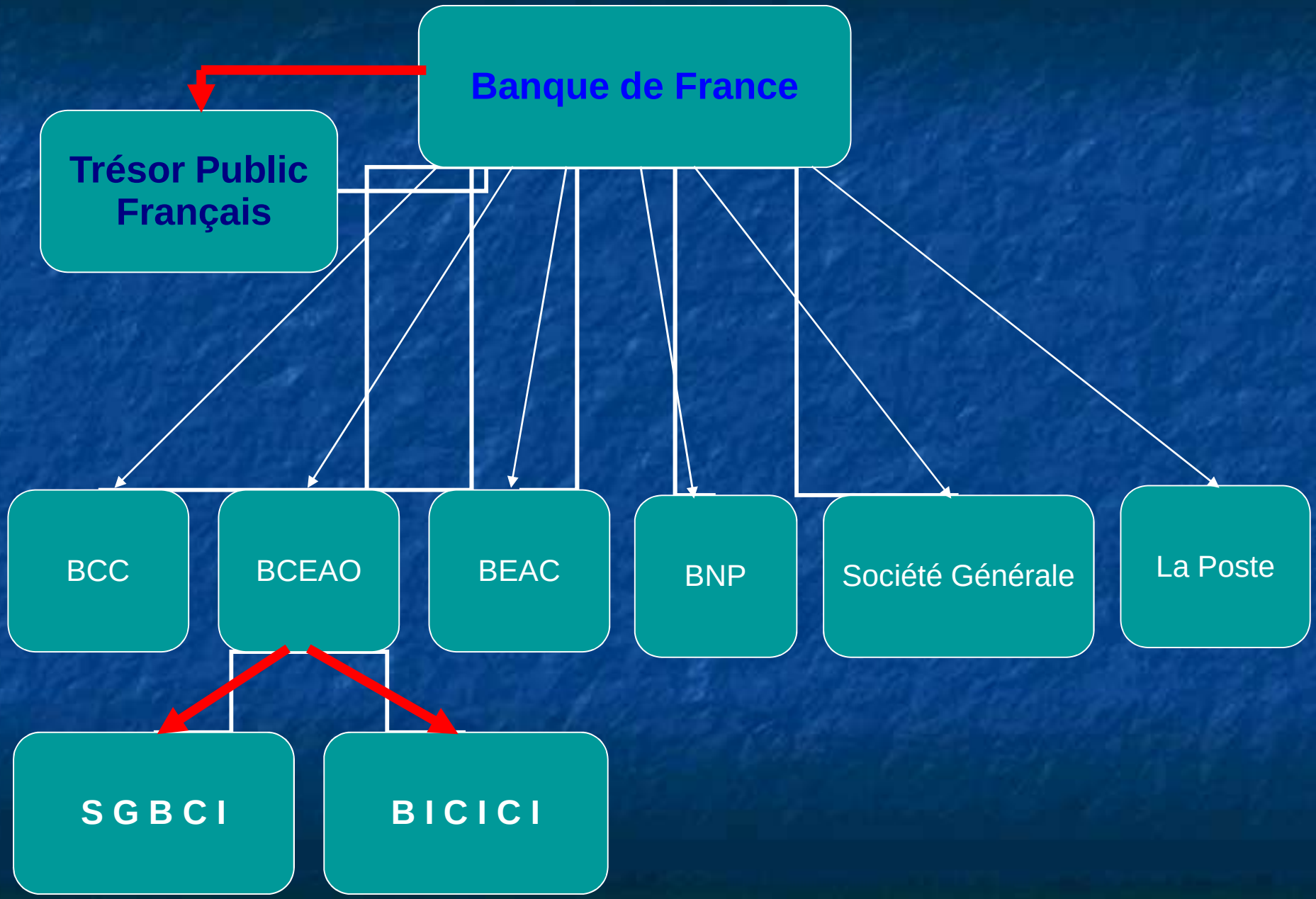

Robert julienne,
Premier Gouverneur de la BCEAO
du 28 septembre 1962 à 1974.

IC32- Composition des Conseils d'Administration

Les Banques Centrales africaines sont administrées chacune par un C.A. Comprenant :

- **à la BEAC : 13 Administrateurs dont trois pour la République Française[1].**
- **à la B.C.C. : 8 administrateurs dont quatre Français, désignés pour un mandat de quatre ans renouvelable[2].**
- **à la BCEAO : 16 Administrateurs, soit deux par pays « *participant à la gestion de la Banque* »[3]. A ceux-ci s'ajoutent pour la représentation de la France « *deux administrateurs désignés par le gouvernement français* », qui « *participent au C.A. de la BCEAO, dans les mêmes conditions et avec les mêmes attributions que les Administrateurs désignés par les Etats Membres de l'Union* »**[4].

[1] *Article 3 des statuts de la BEAC.*

[2] *Article 34, Titre III de l'Accord de Coopération monétaire entre la République Française et la République Fédérale Islamique de Comores.*

[3] *Article 49 des statuts de la BCEAO.*

[4] *Article 10 de l'Accord de Coopération entre la France et les pays africains de l'UMOA.1973*

IC33 Le droit de véto statutaire de la France

* Dans les Comores, le C.A. *« délibère valablement lorsque au moins six de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations doivent être adoptées par 5 au moins des membres présents ou représentés »*[1]

* Le C.A. de la BEAC « *délibère valablement lorsque au moins un administrateur par Etat membre et un Administrateur Français sont présents ou représentés* »[2].

Le droit de veto français s'exerce également lors de la nomination du Gouverneur de la BEAC. Car, « le *Gouverneur est nommé à l'unanimité par le C.A., sur proposition du gouvernement gabonais après agrément des autres Gouvernements des Etats membres et de la France* »[3].

La BCEAO souligne que les modifications de ses propres statuts et les autres décisions capitales comme par exemple la création monétaire « *doivent recueillir l'unanimité des membres de C.A.* »[4].

En effet, « la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre des signes monétaires, billets et monnaies métalliques ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine>>[5] Par ailleurs, << sur proposition du Conseil d'Administration de la Banque Centrale, le Conseil des Ministres de l'Union statue sur la création et l'émission des billets et monnaies métalliques..... »[6]

[1] Statuts de la BCC des Comores, Titre III, Article 38.

[2] Statuts de la Convention de coopération monétaire entre les pays de la BEAC et la France, Article 38.

[3] Article 43 de la BEAC.

[4] Statuts de la BCEAO, Article 51.

[5] Article 6:de la BCEAO

[6] Article 7 de la BCEAO

IC34-Les pouvoirs de la BC et du CA

« La Banque Centrale a le pouvoir de consentir aux Trésors publics de l'Union, et à son taux d'escompte, des découverts en compte courant » (1).

: « ***Le C.A. détermine, selon la périodicité fixée par lui, le montant global des concours susceptibles d'être accordés par la Banque Centrale au financement de l'activité économique et du développement de chacun des Etats de l'Union*** » (2)

. On voit bien que c'est par le contrôle du C.A. des Banques Centrales Africaines que la France impose un certain niveau médiocre de développement aux PAZF

(1) *Statuts de la BCEAO, Article 14.*

(2) Statuts de la BCEAO, Article 52, alinéa 7. *Statuts de la BCEAO, Article 14.*

Statuts de la BCEAO, Article 52, alinéa 7.

IC35 Les Comités Nationaux de Crédit

Composition :

- Le Comité National du crédit « *est composé du Ministre des Finances, des deux représentants de l'Etat au C.A., de quatre autres membres nommés par le gouvernement de l'Etat concerné et d'un représentant de la France* »[1]. La répartition du « montant global >> de crédits accordés aux pays - membres est effectuée par les Comités [2] Nationaux de Crédits [3]
- Le C.A. Chapeauté par la France a le pouvoir de « *procéder à la révision des décisions des Comités Nationaux du Crédit qui contreviendraient aux dispositions des statuts de la BCEAO et aux règles générales d'exercice de leur compétence fixée par le C.A.* »[4].
- Le blocage structurel de l'émancipation économique des Pays africains se fait aussi par les quatre principes fondamentaux de la zone franc ci-après exposés.

[1] *Article 53 des statuts de la BCEAO.*

[2] *Statuts BCEAO, Article 54.*

[3] *Appelés aussi Comités Monétaires Nationaux dans les pays membres de la BEAC.*

[4] *Article 52 de la BCEAO, alinéa 6.*

IC36 -Origine Nazie du FCFA

IC36-1 PRESENTATION des nazis

Le nouveau chancelier Hitler, entouré des deux autres membres nazis du gouvernement, le 31 janvier 1933, à l'hôtel Kaiserhof de Berlin, siège du parti : Hermann Göring, ministre sans portefeuille, et Wilhelm Frick (assis), ministre de l'Intérieur.

IC36-2 Le Père biologique de Hermann Göring

- Heinrich Ernst Göring (Le père de Herman Göring) est un avocat et fonctionnaire allemand, gouverneur du Sud-Ouest Africain (NAMIBIE actuelle) de 1885 à 1890 [1]
- Il Massacre les HEREROS résistants aux colons allemands.
- Il fait la 1ère application des camps de concentration en NAMIBIE

[1] www.naissance-mort.com/-heinrich-goring

IC36-3 : Hermann Göring, le grand-père du franc cfa

- Göring deviendra plus tard Ministre de l'économie et des finances en remplacement du Dr Schascht

- « Avec l'aide d'intermédiaires comme Bruno Lohse, il pille les trésors artistiques des territoires occupés de l'Europe occidentale. Il est aussi, au moins jusqu'en 1942-1943, un des organisateurs essentiels du pillage économique des pays occupés, et du transfert forcé de travailleurs civils dans le Reich ; le gauleiter Fritz Sauckel, "négrier de l'Europe", lui est nommément subordonné à partir de 1942. » [1]

[1] Wikipedia

IC36-4 : Présence des nazis à la Banque de France

Hemmen, nommé ambassadeur plénipotentiaire à Paris par Hermann Göring, triomphe à Wiesbaden et annonce l'institution des commissaires allemands à la banque de France

- Le 9 mai 1941 Hemmen annonce à Wiesbaden l'accord obtenu à Paris: « L'amiral Darlan …avait approuvé l'établissement des commissaires (allemands nazis) à la Banque de France, aux devises et au commerce extérieur et l'institution d'un contrôle douanier aux frontières » (1)
- (1) Pierre Arnoult, Les finances de la France et loccupation allemande, P.50 ,édition PUF,1951

ID - Les quatre principes de la zone franc CFA

IDP1 - Le principe de la fixité des parités

Ses limites sont multiples pour les Africains.

IDP1-1 L'annexion historique des PAZF par la France à l'aide du nazisme monétaire

Le mécanisme du nazisme monétaire repose sur la modification unilatérale en faveur de l'Allemagne du taux de change entre le mark et le franc français (A), sur l'invention des monnaies coloniales (B) et sur le clearing ou le compte d'opération (examiné plus loin).

A - La manipulation du taux de change par l'Allemagne contre la France

Le Français Réné Sédillot décrit ci-dessous avec précision ce système monétaire utilisé comme une arme redoutable d'expropriation et d'asservissement des Français vaincus.

« Avec les siècles, les formes de pillages sont devenues plus savantes. Les anciens Germains dévastaient **en toute simplicité** les pays qu'ils avaient conquis. Leurs descendants, en 1940, ont recouru à une méthode de rapine plus **subtile** et plus fructueuse: **ils ont mis le mark à 20 francs**. Déjà, dans les territoires qu'ils avaient occupés en Europe, les Allemands victorieux avaient assigné au Reichsmark **une valeur et un pouvoir d'achat fort avantageux**: ils avaient fixé son équivalence à 1,50 schilling en Autriche, à 10 couronnes en Bohême, à 2 zlotys en Pologne: **partout ces taux correspondaient à une appréciation exagérément flatteuse de la monnaie allemande.**

En France, le premier soin des autorités d'occupation fût d'arrêter un rapport monétaire **pareillement rémunérateur**: elles y pourvurent dès le 17 mai 1940 alors que l'armée allemande n'était encore qu'à Maubeuge et à Sedan....
Comparait-on les prix en Allemagne et en France ? Il situait le mark aux alentours de ... 10 francs en juin 1940.

La parité de 20 francs, choisie et imposée par les vainqueurs, n'était donc que l'expression d'une politique délibérément punitive à l'encontre de la France défaite et au seul bénéfice de l'Allemagne. En s'octroyant un pouvoir d'achat exorbitant en pays conquis, les envahisseurs s'assuraient une facile exploitation de toutes les richesses locales..

Ingénument, **certains Français admirèrent** la "correction" de ces soldats qui ne volaient rien, et des boutiquiers se réjouirent de trouver en eux des clients qui payaient sans marchander. **Ils tardèrent à comprendre qu'à l'abri d'une ingénieuse stratégie monétaire, les occupants pouvaient les dévaliser indéfiniment et transférer à bon compte, de France en Allemagne, d'immenses réserves de valeurs réelles (…).**

Le mark à 20 francs, qui doublait pour le moins le pouvoir d'achat des allemands assurait l'enrichissement automatique du Reich et l'appauvrissement automatique de la France.

Il créait, sur place, **une prime à l'exportation sans contre-partie.** Il résolvait le fameux problème des transferts. **Il montrait comment, au prix d'une habilité monétaire, comment une guerre victorieuse peut devenir une guerre payante**.>> [1]

[1] René Sedillot, le franc enchaîné

Commentaires

Forte illustration de la violence monétaire qu'exerce la France sur les Africains depuis 1945 jusqu'à ce jour.

"Les anciens colons français dévastaient **en toute simplicité** les pays africains qu'ils avaient conquis. Leurs descendants actuels, en 1945, ont recouru à une méthode de rapine plus **subtile** et plus fructueuse: **ils ont mis hier le franc français à 100 francs cfa et aujourd'hui l'euro à 655,957 francs cfa**

- **La parité de 100 francs cfa hier et 655,957 francs cfa aujourd'hui, choisie et imposée par les vainqueurs français, n'était donc que l'expression d'une politique délibérément punitive à l'encontre des Pays africains de la zone franc défaits et au seul bénéfice de la France.**

- **En s'octroyant un pouvoir d'achat exorbitant en pays africains conquis, les envahisseurs français s'assuraient une facile exploitation de toutes les richesses locales africaines .**

- **Ingénument, certains Africains admirèrent la "correction" de ces Français expatriés appelés des coopérants qui ne volaient rien, et des boutiquiers se réjouirent de trouver en eux des clients qui payaient sans marchander.**

- **Ils tardèrent à comprendre qu'à l'abri d'une ingénieuse stratégie monétaire, les Français pouvaient les dévaliser indéfiniment et transférer à bon compte, des PAZF en France, d'immenses réserves de valeurs réelles (…).**

- **Le franc français hier à 100 francs cfa[1] et aujourd'hui l'euro à 655,957 francs cfa, qui doublait hier ou multiplie par 13 aujourd'hui pour le moins le pouvoir d'achat des Français assurait hier et assure encore aujourd'hui l'enrichissement automatique de la France et l'appauvrissement automatique des PAZF.**

[1] depuis la dévaluation en 1994 du franc cfa de 100 %

Il montrait comment, au prix d'une habilité monétaire, comment une néo-colonisation victorieuse peut devenir une néo-colonisation payante".

B – La création des monnaies coloniales par l'Allemagne nazie

B1) L'usage de la monnaie coloniale contre les pays occupés

"Les Allemands n'apportaient pas seulement dans leurs bagages **une ruineuse équivalence de change**. **Ils importaient des billets, imprimés par leurs soins, libellés en mark, et auquel ils conféraient cours légal dans les territoires occupés.**…

Longtemps en effet, l'opinion abusée confondit les acheteurs allemands avec les touristes d'autrefois. Ceux-là comme ceux-ci ne s'acquittaient-ils pas en monnaie légale ? Mais les touristes avaient acheté leurs francs avec des devises; **les occupants allemands payaient avec des billets qu'ils avaient émis eux-mêmes ou que leur versait le Trésor français au titre des frais d'occupation** : **ils n'avaient que la peine de fabriquer ou de recevoir ce papier et de le remettre contre livraison de marchandises.**

Mais le mark ainsi introduit en France n'était pas le mark qui circulait en Allemagne. Les billets ne provenaient pas de la Reichsbank qui fuyait les risques d'inflation et ne se souciait pas d'alimenter en papier les territoires envahis. Les seules coupures valables en France étaient émises par des caisses spéciales, dites **Reichskreditkassen.**

Ces caisses de crédit et ces billets étaient encore une innovation allemande: le système avait été expérimenté en Pologne, puis au Danemark et en Norvège. Il s'implantait en France en même temps qu'en Belgique, aux Pays-Bas, et au Luxembourg. Il prospéra plus tard dans les Balkans et en Ukraine. Les japonais devaient le reprendre en Extrême-Orient, en créant à leur usage une monnaie militaire »[1]

[1] *Réné Sédillot, " LE FRANC ENCHAINE ; HISTOIRE DE LA MONNAIE FRANCAISE PENDANT LA GUERRE ET L'OCCUPATION", Librairie du Recueil Sirey. PP; 101-105. Lire aussi les Ordonnances du 17 mai 1940 et du 20 juin 1940 pour la modification du taux de change entre le mark et le franc français*

- **Commentaire**

- **‘’En Afrique, les Français n'apportaient pas seulement dans leurs bagages une ruineuse équivalence de change. Ils importaient des billets, imprimés par leurs soins, libellés hier en francs français et aujourd'hui en euros, et auxquels ils conféraient cours légal dans les territoires occupés...**

- **Longtemps en effet, l'opinion africaine abusée confondit les coopérants français (civils et militaires) avec les touristes . Ceux-là comme ceux-ci ne s'acquittaient-ils pas en monnaie légale franc cfa ? Mais les touristes avaient acheté leurs francs cfa avec des devises; les occupants français payaient avec des billets qu'ils avaient émis eux-mêmes ... : ils n'avaient que la peine de fabriquer ou de recevoir ce papier et de le remettre contre livraison de marchandises.**

- Le franc cfa ainsi introduit en Afrique n'était pas le franc français d'hier qui circulait en France (où l'euro a aujourd'hui cours légal).

- Les billets ne provenaient pas de la Banque de France qui fuyait les risques d'inflation et ne se souciait pas d'alimenter en papier les territoires envahis.

- **Les seules coupures valables en Afrique étaient émises par des caisses spéciales, dites institut d'émission des francs cfa ou précisément l'imprimerie de la Banque de France située à Chamalières près de Clermont-Ferrand (en Auvergne -France).**

- **l'imprimerie de la Banque de France est située à Chamalières près de Clermont-Ferrand (en Auvergne -France).**

- **BANQUE DE FRANCE**
  63 - PUY-DE-DÔME - CHAMALIERES
  10 BOULEVARD DUCLAUX
  63400 CHAMALIERES
  Tél.1 : 04 73 17 40 00
  Tél.2 : 04 73 17 43 05
  Fax : 04 73 17 40 08

Source: www.lememo-imprimerie.com

- **Selon l'imprimerie de la Banque de France, « une nouvelle ligne d'impression Giori a (…) récemment été acquise (…) afin de répondre aux marchés export, notamment l'Afrique. »** [1]

  [1] graphiline.com

- Lire Libération du 15 Septembre 2004: le franc cfa, « une monnaie apparemment sans histoire, imprimée à Chamalières par la Banque de France »

Billets de Banque de l'Occupation – 1ère Guerre Mondiale

- Monnaie de Guerre et d'Occupation
- Pendant les deux premières guerres mondiales au début du 20e siècle, les troupes allemandes occupèrent de larges territoires en Europe. Dans ces territoires occupés, de nouveaux billets de banque devaient être émis pour assurer l'approvisionnement en monnaie et fournir du cash à l'armée. De plus, dans les camps de concentration et les camps de prisonnier de guerre, une monnaie spécifique était utilisée pour rendre l'évasion plus difficile.

Belgique occupée par l'Allemagne (1ère Guerre Mondiale)

- La Belgique fut occupée par l'Allemagne dès le début de la première guerre mondiale en 1914. Le gouvernement belge s'enfuit en Angleterre en emportant les presses d'imprimerie des billets de la banque centrale belge. Ainsi, les occupants allemands durent alors émettre leur propre monnaie. La Société Générale de Belgique se chargea alors de l'approvisionnement de la monnaie. Elle émit des Francs du 24 décembre 1914 au 11 novembre 1918. Les billets, en coupures de 1, 2, 5, 20, 100 et 1000 Francs montrent un portrait de la reine Marie-Louise ou du peintre flamand Peter Paul Rubens. Ils portaient la date exacte de leur impression.

1 Franc 1915-18

Ce billet fut émis par la Société Générale de Belgique. Dates: du 1er mars 1915 au 29 Octobre 1918. Il montre un portrait de la reine Queen Marie-Louise.
(Ro 433)

Occupation Allemande – 2e Guerre Mondiale: Pologne

- Dans les territoires polonais occupés, l'argent allemand était émis par la Bank Emisyjnyw Polsce (Banque Polonaise d'Émission) basée à Krakow. Les billets de banque étaient libellés en Zlotych. Ils étaient utilisés à l'intérieur du gouvernement général – un district central de la Pologne occupée. Émis en 1940, les billets étaient fréquemment contrefaits et par conséquent remplacés par de nouveaux mais semblables séries en 1941. Le taux de change du Zlotych était amarré à celui du Reichsmark à 2 Zl = 1 RM.

La Sarre Occupée par les Français : 2e Guerre Mondiale

- La région de la Sarre (En Allemand: Saarland) fut encore détachée de l'Allemagne après la Deuxième Guerre Mondiale. A la différence des autres États allemands qui étaient sous le contrôle de la France, la région de la Sarre fut mise sous l'administration française et devint une partie de la législation monétaire et douanière française. Alors que la monnaie régulière française (Franc) était valable en Sarre, il y avait aussi une monnaie libellée en Mark (Saarmark). La Sarre redevint une partie de l'Allemagne de l'Ouest en 1957.

1 Mark Saar

Ce billet fut émis par la région de la Sarre. Il date de 1947. (Ro 867)

Billets de banque allemands du ghetto Theresienstadt **(Deuxième Guerre Mondiale)**

- Pendant la deuxième guerre mondiale en Allemagne, des billets spécifiques furent émis dans certains ghettos et camps de concentration. Cet argent permettait l'existence d'une économie très rudimentaire derrière les murs fermés. Ces billets étaient différents des billets de banque réguliers employés dehors, afin de **rendre plus difficile une éventuelle évasion**
- Les billets montrés ci-dessous ont été émis dans le ghetto Theresienstadt, qui était un camp de concentration installé par le Gestapo dans la ville Terezin (Theresienstadt) au nord de la République Tchèque. La forteresse de la ville a été transformée en ghetto muré en 1941. La fonction de Theresienstadt était de fournir un essai avant l'opération d'extermination des Juifs. À l'extérieur elle a été présentée par les nazis comme modèle d'installation juive, mais en réalité c'était un camp de concentration.

Billets de banque allemands du ghetto Theresienstadt **(Deuxième Guerre Mondiale)**

1 krone (couronne)

- Les billets du ghetto de Theresienstadt sont émis en Kronen et sont datés Jänner 1943 (Jänner est le mot autrichien pour le Januar en allemand, january en anglais et Janvier en français).

IDP1-2- Le Franc cfa s'accroche à un franc français dont le pouvoir d'achat baisse constamment.

« Au XXe siècle, le franc a une histoire, une histoire tourmentée, qui est l'histoire de ses dix-sept dévaluations.

Une somme prêtée sans intérêt en 1914, et qui aurait donc conservé sa valeur nominale par-delà le passage au « nouveau franc », aurait donc perdu aujourd'hui plus de 99,9 5% de sa valeur réelle, de son pouvoir d'achat de 1914.

……..

….Jacques Attali lui-même, après la mini-dévaluation de 1982, parle d'« humiliation » pour le gouvernement, alors que ce n'est pourtant ni la première, ni la dernière dévaluation du septennat.

L'histoire monétaire de la France au xxe siècle n'est peut être que l'histoire du long calvaire du franc. **Ou..,** l'histoire de son **affaiblissement cumulatif – en termes de pouvoir d'achat, de valeur-or et aussi de taux de change vis-à-vis des devises étrangères. Car non seulement la valeur réelle du franc diminue, en ce siècle …, mais elle diminue plus que celle du dollar, de la livre, du mark ; d'où la dépréciation du change, toujours douloureuse pour l'amour propre national…..**

L'amaigrissement du franc se poursuit tout au long du XX ^{e} siècle. Ce processus, dont nous chercherons à prendre la mesure, se présente sous un double visage :

– au plan interne, c'est l'érosion quasi continue du pouvoir d'achat du franc en biens et services – autrement dit l'inflation ;

– au plan international, c'est la dépréciation du franc, autrement dit la diminution de sa valeur en or ou en devises étrangères. Elle intervient le plus souvent au XXe siècle par une décision discontinue des autorités monétaires, en changes fixes, et on parle alors de dévaluation **»** (1)

(1) **Le siècle des dévaluations, Cet article est issu de la conférence de M. Jean-Charles Asselain, professeur à l'Université de Bordeaux IV, donnée au MINEFI le 4 février 2002.**

IDP1-3 La surévaluation structurelle du franc cfa arrimé à l'euro fort

Alors Ministre français de l'économie et des finances, M. Dominique STRAUSS-KAHN, rappelle que « *la France et ses partenaires européens n'ont pas l'intention d'adopter une attitude de négligence à l'égard de la parité de l'Euro. Nous avons créé l'Euro pour qu'il soit une devise forte et stable* »[1]. Or, toute politique de **monnaie forte** avantage les secteurs économiques de pointe bénéficiaires de la compétitivité-qualité (voir cas Allemagne) . En revanche, elle pénalise les pays africains producteurs de biens banalisés exposés à une très forte concurrence mondiale. L'appréciation de l'Euro par rapport au dollar *s'accompagnera toujours d'une surévaluation automatique du FCFA*. avec plusieurs conséquences.

[1] *Dominique Strauss-Kahn, DG actuel du FMI, dans sa déclaration du 27/4/99 devant le Comité intérimaire du F.M.I. Lire Le Figaro Économie du 28/4/1999*

IDP1-4-L'appauvrissement des Africains par la robustesse de l'euro

IDP1-4-1 La surévaluation du franc CFA appauvrit les exportateurs africains deux fois au moins.

Premièrement, les Africains devenus moins compétitifs à cause du FCFA surévalué perdent des parts significatives de leurs marchés étrangers au profit de leurs concurrents mondiaux.

Deuxièmement, les Africains perdent beaucoup d'argent lorsque leurs recettes d'exportation sont converties en euros. Par exemple leur recette d'exportation de 1.500 000 000 de dollars équivalent à 1 500 000 000 d'euros si un euro est égal à un dollar. En revanche, cette même recette d'exportation se réduit à 1 000 000 000 d'euros[1] lorsque l'euro s'apprécie et s'échange à 1,5 dollar. On constate ici une perte de change sérieuse des Africains de **500 000 000 de dollars[2]** correspondent à 250 milliards de francs CFA[3]. Cela veut dire que si l'euro vaut demain le double de la devise américaine, les revenus d'exportation des Africains seront amputés automatiquement de leur moitié.

[1]*1.500.000.000$/1,5$ =1.000.000.000 euros avec 1€=1,5$*
[2]*1.500.000.000$-1.000.000.000$ = 500.000.000$ perdus soit 500.000/1.500.000=33,33%*
[3]*500.000.000 dollars = 500.000.000 * 5000 frcs cfa=250.000.000.000 frcs cfa =250 milliard de frcs cfa*

IDP14-2 Le Constat de cette perte financière des Africains avec un euro fort

Mr Franck Merceron, Directeur de l'ONG suisse Helvetas, qui soutient un programme de coton bio et équitable en Afrique dénonce les pertes financières causées par l'envolée de l'euro et la surévaluation consécutive du CFA :

«Le change nous fait perdre 40% du prix» **(1)**

On constate que les Africains s'appauvrissent davantage avec un euro plus fort que le dollar

(1)

http://www.swissinfo.ch/fre/24_heures_en_suisse/Le_coton_plus_precieux_que_l_or_2_2.html?siteSect=104&sid=8465783&cKey=1199352788000&ty=st

VOA Photo - Helvetas

IDP1-5-Une austérité économique suicidaire et sans fin

J La Rosière DG du FM I

- «L*e rattachement des monnaies africaines à une monnaie forte, l'euro, implique que soit poursuivie, dans les zones d'émissions africaines, la mise en oeuvre de politiques monétaires rigoureuses… Les statuts des banques centrales (africaines) de la zone comportent des règles qui* ***institutionnalisent la rigueur monétaire sans laquelle la zone franc ne pourrait exister… La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies africaines, hier avec le franc, aujourd'hui avec l'euro, impose que les politiques d'assainissement des finances publiques mises en œuvre dans la plupart des pays malgré les difficultés soient poursuivies****.* »[1]

[1] *Intervention de M. J. de LAROSIERE à la réunion des Ministres de la zone franc - Jeudi 17 Septembre 1992. Thème de la réunion :* l'avenir de la zone franc dans l'Union économique et monétaire*. Consulter la Banque de France - Direction Générale des Services étrangers. Service de la zone franc. N° 92-489, P. 8. Nous soulignons.*

IDP1-6 Manifestations de cette austérité ou rigueur économique:

✓ Réductions drastiques des dépenses publiques:

-de la Santé publique,: les hôpitaux sont vides de médicaments et sont plutôt des mouroirs

-de l'Éducation Nationale:Les classes surchargées, les bourses insuffisantes,etc

- de la Fonction Publique: les salaires sont maigres et bloqués depuis plus de 20 ans;réduction du nombre des agents de l'Etat

-.des transports où..les voyageurs sont entassés dans les bus comme des sardines dans une boîte

-de l'habitat : des taudis peuplent les quartiers des grandes villes .

-- des sanitaires et de l'eau potable et l'électricité

✓ Taux d'intérêts financiers élevés

✓Accès difficile aux cédits bancaires par les ménages

✓Hausse des impôts et taxes

✓

✓ Dévaluations répétitives du F CFA.

IDP1-7 Des dévaluations programmées du Franc CFA

Pierre Messmer,

Ministre de la Défense – Premier Ministre

« **Les *Etats africains... devront se résigner à des dévaluations en série du franc CFA.*** »[1] en dépit du tutorat français. Car, précise-t-il, la garantie française n'est qu'une chimère : « ***Il ne faut pas croire au Père Noël. La France seule dans l'Union Européenne n'aura pas la possibilité de combler éternellement les déficits budgétaires africains****.... **Le franc CFA sera**, comme en 1993, **surévalué** par rapport à la réalité économique et surtout financière des pays africains concernés. »[2]*

[1] *Pierre MESSMER,* Jeune Afrique *n°1943 du 7 au 13 avril 1998, P. 57.*

[2] *Ibid, P. 57.*

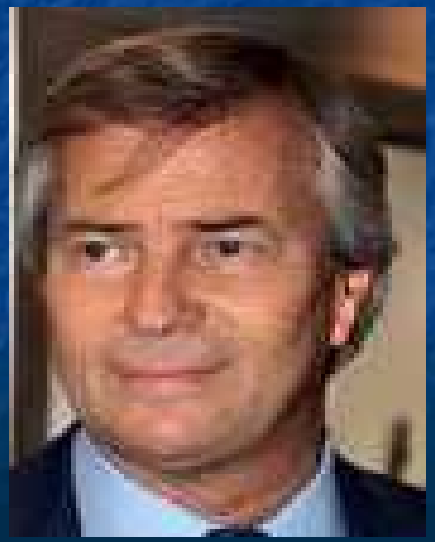

Vincent Bolloré

« Des filières entières sont déjà en difficulté et toutes le seront si, à un moment, que je souhaite le plus proche possible, un réalignement ne se produit pas. »[1] .

[1] *Vincent BOLLORE,* La Tribune *du 11 février 1999. PP. 18-19.*

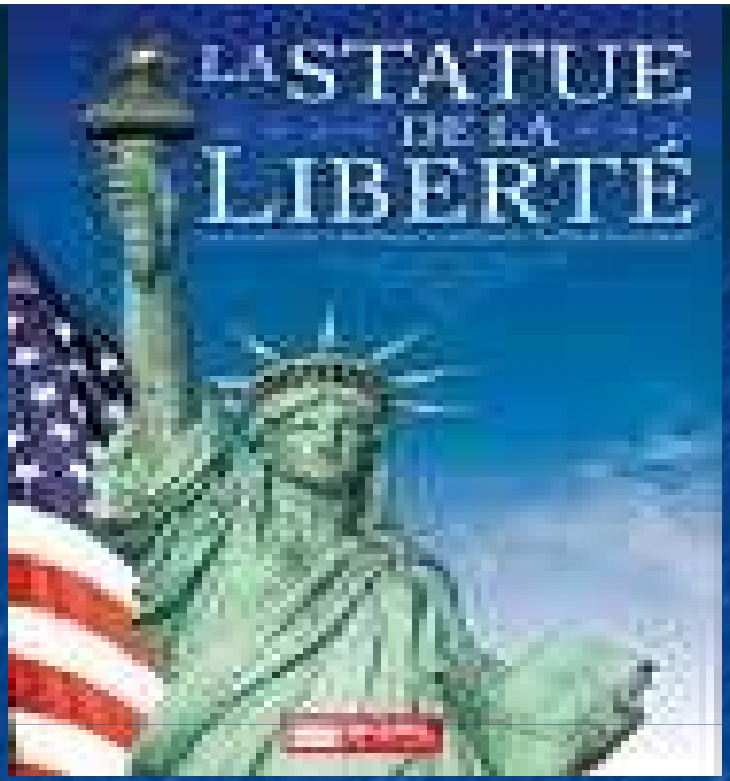

IDP1-8 L'Impossibilité pour les Africains de manipuler souverainement le taux de change comme les Etats-Unis d'Amérique en leur faveur

IDP1-9 Le détournement des PAZF au profit de l'Europe et au détriment de leur ouverture sur le reste du monde

- *A ce propos, la déclaration du Premier Ministre français, M. L. JOSPIN, à DAKAR en décembre 1993 est assez éclairante : L'Euro, dit-il, « facilitera le commerce et les investissements.* ***[1]*** *Avec le renforcement du rôle de l'Euro comme monnaie de réserve internationale, les exportations de matières premières de ces pays (PAZF)****[2]*** *seront progressivement libellées en euros et deviendront ainsi moins tributaires des fluctuations du dollar. »****[3]***

[1] *Ce sont essentiellement des investissements d'extraction des matières premières énergétiques, minières et « très peu d'industrie » Cf, Réunion de Cotonou, Avril 1997.*

[2] *Ajouté par nous.*

[3] *Lionel JOSPIN, Lire* les Echos *du Lundi 22 Décembre 1997, P. 4.*

IDP1-10 L'autonomisation de la dette extérieure des PAZF par la fixité de parités

Au cas où l'euro est plus faible que le dollar, la dette africaine en dollars augmente mécaniquement et en toute autonomie, sans un emprunt supplémentaire contracté par l'Afrique. On dit que la dette africaine s'autonomise. Les Pays de la zone franc sont donc perdants avec un euro plus faible que le

Exemple: Soit une dette africaine de 100 milliards de dollars

a)- Si 1$ = 1€, alors 100 milliards de dollars de dette = 100milliards d'euros

b)-Mais si 1$= 1,25 euro ou si 1euro =0,80 dollar alors la dette africaine devient 125milliards d'euros

car on aura

100 milliards de dollars *1,25 euros =125 milliards d'euros à payer par l'Afrique

IDP1 11 - Exclusion des pays africains du CFA du commerce afro-africain au profit de la France et de l'europe

Exemple: cas ananas malien vendu au ghana

IDP1-12 LE Contrôle des pays africains par l’Union Européenne

La révendication du pouvoir de contrôle des PAZF par l'Allemagne

Les différents membres de l'Union Européenne revendiquent à la France leurs parcelles de pouvoir dans le contrôle des PAZF. A ce sujet, la déclaration de l'économiste allemand Théo RÖSH est assez révélatrice des clivages internes européens :

« *L'Allemagne ne peut accepter que la monnaie africaine soit ancrée à l'Euro par le biais de la seule volonté française. Si l'Euro est bien la monnaie commune européenne, ses relations futures avec la zone franc devront résulter d'une décision commune des Européens.* »[1]

Cette demande est apparemment rejetée par la France qui entend toute seule « *garder la gestion courante du franc CFA...* »[2]

Ces querelles entre Européens à propos du néo-partage de l'Afrique rappellent la conférence de Berlin de 1885. Aujourd'hui le sort des Africains se décident non seulemnent à Paris, mais aussi et surtout à Bruxelles et à Francfort au siège de la BCE., selon le constat ci-après:

(1) Théo RÖSH, cité par la Tribune du Mardi 16 Juin 1998. P. 26.

(2) Dominique STRAUSS-KAHN, Lire la Tribune du 16 Juin 1998. P. 26

« Considérant que la France a conclu avec l'U.E.M.O.A., la CEMAC et les Comores plusieurs accords destinés à garantir la convertibilité en franc français, à parité fixe, du franc C.F.A. et du franc comorien...., que rien dans ces accords ne peut être interprété comme impliquant l'obligation pour la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de soutenir la convertibilité du CFA ou du franc comorien ; que les modifications des accords existants n'entraîneront aucune obligation pour la BCE ou les banques centrales nationales,

Considérant qu'il convient que les organes communautaires compétents puissent se prononcer avant toute modification de la nature ou de la portée des accords actuels ; que cela s'applique aux modifications concernant les parties à l'accord et le principe de la libre convertibilité à parité fixe entre l'euro et les francs CFA et comorien, cette convertibilité étant garantie par un engagement budgétaire du Trésor FRANCAIS» (1)

(1) Décision du Conseil de l'Union Européenne du 23 Novembre 1998 sous la présidence de M. EDLINGER

Le Conseil de l'Union Européenne a arrêté la présente décision:….

Article 3 : Les autorités françaises compétentes tiennent la Commission, la Banque centrale européenne et le Comité économique et financier régulièrement informés de la mise en oeuvre de ces accords. Les autorités françaises informent le Comité économique et financier préalablement à toute modification de la parité entre l'euro et les francs CFA et comorien.

Article 4 : La France peut négocier et conclure des modifications des accords actuels dans la mesure où la nature ou la portée de ces accords n'est pas changée. Elle en informe au préalable la Commission, la Banque centrale européenne et le comité économique et financier.

Article 5 : La France soumet à la Commission, à la Banque centrale européenne et au comité économique et financier tout projet tendant à modifier la nature ou la portée de ces accords. Ces projets doivent être approuvés par le conseil sur recommandation de la Commission et après consultation de la Banque centrale européenne. »[1]

IDP1-13 –a- Le nazisme monétaire contre l'Anglterre

Pour nuire aux Africains, la France peut inonder les PAZF de la fausse monnaie FCFA comme on l'a vu en Europe plusieurs fois :

« L'opération Bernhard… est le nom d'un projet secret allemand destiné à déstabiliser l'économie britannique pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ce fut un des collaborateurs d'Hitler, Reinhard Tristan Heydrich qui lui exposa l'affaire dès 1939. L'idée de départ était d'inonder l'Angleterre par divers moyens, dont le parachutage de masses de faux billets de la Banque d'Angleterre pour porter atteinte au crédit de la monnaie britannique. En introduisant un grand nombre de faux billets, les Allemands auraient pu provoquer une hyperinflation déstabilisant l'économie britannique … Hitler fut tout de suite d'accord. **Il ne fut d'ailleurs pas le premier à monter une opération de fausse monnaie. Avant lui, Napoléon l'avait déjà fait dans un but politique. Quelques années auparavant, l'Angleterre avait également fabriqué de faux assignats et inondé la France de cette production. Il y avait donc là largement de quoi inspirer Hitler et ses collaborateurs……**Les allemands arrivèrent … à fabriquer un papier … identique à celui des vrais billets d'Angleterre. **Jamais plus contrefaçon de billets n'atteindrait une telle perfection, absolument indécelable .**Lors de la déroute allemande, le matériel d'imprimerie et les stocks de billets furent jetés par des SS **Des patrouilles furent chargées de la récupération » (1)**

(1) Coralie Boeyken . Bibliographie:

Burke, B., Nazi Counterfeiting of British Currency during World War II: Operation Andrew and Operation Bernhard, San Bernardino, California, 1987.

IDP1-13 –b- Le plan du nazisme monétaire de la France contre la Guinée- Conakry

Constantin Melnik décrit le plan du nazisme monétaire français élaboré par Jacques Focart contre la Guinée de Sékou Touré :

« Le plan Foccart était simple …Comme Hitler jadis avec la livre sterling, les services secrets français fabriqueraient de faux billets qui, inondant la Guinée, accentueraient ses difficultés économiques et le mécontentement populaire. Les parachutistes du service Action furent mobilisés. Des maquisards furent entraînés dans le Sénégal voisin, prêt à faire tout ce que voulait le Grand Sorcier blanc (= le Général de Gaulle) , dispensateur de pouvoirs et de crédits. Des armes furent expédiées ainsi que de faux billets . Les résultats ne répondirent pas aux espoirs placés par J Foccard dans l'opération qu'il avait délicatement tenu à appeler CHAROGNE »(1)

(1) Constantin Melnik, "un espion dans le siècle ", edition Plon, page 363

IDP1-13- Politique de monnaie forte sans un vrai développement économique des PAZF

Par exemple il faut donner un seul euro pour avoir :

a)-12.000 roupies de l'Indonosie qui ne meurt pas de faim

b)-14.500 rials de l'Iran qui envoie des engins dans l'espace et apporte souvent ses aides multiples aux pays africains

c)-26.000 dongs du Vietnam qui est le deuxième pays exportateur mondial du riz

d) 655,957 francs cfa des pays africains qui sont fiers d'avoir une monnaie artificiellement forte alors qu'ils sont au bas de l'échelle mondiale , vendent aujourd'hui à vil prix leurs terres arables aux pays nantis, sont sous-alimentés, très pauvres et meurent des maladies bénignes. Pourquoi ?

IDP 2- Le principe des comptes d'opérations et son origine nazie

P2 – 1 L'origine nazie des comptes d'opérations !

Pierre Cathala, Ministre des finances, Député de Seine et Oise

« En vertu d'un accord intervenu en 1940, la France finance des exportations faites à destination de l'Allemagne. Ça veut dire que chaque fois qu'une usine travaille pour le compte allemand, elle est créancière de l'état allemand auquel elle fait ces fournitures, mais en fait c'est le Trésor français qui fait les avances nécessaires en francs français. Nous supportons les charges des exportations industrielles ou commerciales faites à destination de l'Allemagne. En contrepartie nous avons un crédit en Allemagne en marks. Ce crédit, nous ne pouvons en disposer que pour les payements à faire à l'Allemagne, donc des charges supplémentaires pour notre trésorerie.

Pour 1943 l'avance faite pour le clearing a pris des proportions inquiétantes. Alors que dans le courant des années précédentes les sommes versées s'établissaient à deux ou trois milliards par mois, en septembre 1943, les avances ont atteint la somme de 7 milliards par mois.

Les avances faites depuis octobre 1940 s'établissaient à la somme globale de 115 milliards; vous pouvez compter pour 1943 que le Trésor Français supportera de ce fait une charge supplémentaire de 60 milliards » (1)

(1) Pierre Cathala, face aux réalités, la direction des finances françaises sous l'occupation – Ed. Du Triolet, 1948, p35-36

- Pierre Arnoult renchérit : « l'institution et le fonctionnement du soit-disant accord de compensation valurent à l'Allemeagne des avantages considérables. Grâce à lui, elle put acheter gratuitement et sans limitation toutes les ressources françaises nécessaires à la poursuite de la guerre et à la subsistance de sa population »(1)

- (1) Pierre Arnoult, inspecteur général des finances: les finances de la France et l'occupation allemande (1940-1944). Ed. PUFF, 1951, p192.

- Hemmen, ambassadeur plénipotentiaire de l'Allemagne en France avoue le pillage systématique infligé par son pays à la France :
- « **Les efforts déjà signalés pour épargner dans toute la mesure du possible les fonds des frais d'occupation, en faisant passer dans tous les cas défendables par le clearing toutes les obligations de paiement allemandes, relatives à des livraisons françaises, ont été poursuivis jusqu'à complet épuisement de toute possibilité. Ainsi, par concordance, le gouvernement français dut prélever sur son budget les sommes nécessaires à ses paiements (…) En d'autres termes le gouvernement français dut, et dans une mesure toujours croissante, financer lui-même nos dépenses d'armement et de cantonnement, nos achats de marchandises en France, ainsi que l'envoi des économies des travailleurs français en Allemagne (…) La contribution économique de la France à l'alimentation et à l'armement de l'Allemagne fut telle que, sur la dette totale de l'Allemagne par clearing envers 29 pays, qui atteint environ 20 millions de Marks, la part afférente à la France est de 8 milliards et demi, c'est-à-dire 43%** » (1)
- (1) Hemmen, cité par Pierre Arnoult, Op. Cit., pp 192-193.

IDP2 2 Le fonctionnement des comptes d'opérations (1)

La convention entre la France et l'Afrique de la zone franc stipule que :
« *Les Etats membres conviennent de mettre en commun leurs avoirs extérieurs dans un fonds de réserves de change. Ces réserves feront l'objet d'un dépôt auprès du Trésor Français dans un compte courant dénommé compte d'opérations.* »[1] Et « *la banque versera au compte d'opérations les disponibilités qu'elle pourra se constituer en dehors de sa zone d'émission.* »[2]

Jusqu'en 1973, les banques centrales africaines étaient tenues de verser sur ce compte **la totalité des avoirs extérieurs** qu'elles détenaient. La convention de **1973**, qui se veut plus souple, **contraint les PAZF à déposer au Trésor Français 65 % au moins de leurs réserves de change. Depuis le 26 septembre 2005, ce taux est passé de 65% à 50%.**

[1] Article 11 de la convention de coopération monétaire entre la France et les Etats membres de la B.E.A.C., 13 Mars 1973.
[2] Article 2 de la convention de compte d'opérations entre la France et les pays africains de la zone franc (les PAZF).

En contrepartie du respect rigoureux de ce principe (de centralisation des réserves de change à Paris) par les Africains, le Trésor Français s'engage à fournir toutes les sommes dont les Banques centrales africaines peuvent avoir besoin, aussi bien pour leurs règlements à l'intérieur de la zone que pour leurs paiements extérieurs en devises[1].

« *Le compte d'opérations peut devenir débiteur sans qu'aucune limite ne soit assignée à ce découvert. Lorsque le solde est débiteur, le Trésor Français perçoit des intérêts* »[2] payés par les Africains. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le solde du compte d'opérations est créditeur, le Trésor Français verse des intérêts aux Africains.

[1] *Institut Technique de Banque (I.T.B.), « La Zone franc », 3 ème édition, P. 15.*
[2] *Ibid.*

« **Historiquement, l'obligation était de 65 %. Elle est de 50 % pour les deux zones économiques depuis 2005... En contrepartie, il y a une garantie de convertibilité que l'on accepte d'honorer.** …

… » (1)

(1) Christine LAGARDE, Ministre de l'économie et des finances de la France, site de Jeune Afrique, 03 mai 2010

IDP2 3 - Les Africains approvisionnent l'économie française gratuitement

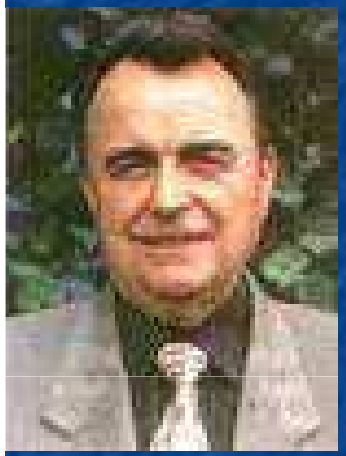

Jean Boissonnat

Membre du Comite monétaire de la banque de France

La zone franc « est une zone monétaire qui, dans sa forme traditionnelle, se caractériserait par le fait qu'elle assurait une intégration économique entre la France et les pays d'Outre-mer. Pratiquement, toutes les décisions étaient prises à Paris. Au point de vue monétaire, le franc était la monnaie commune, même quand il existait théoriquement une autre monnaie (franc CFA par exemple en Afrique noire), car celle-ci n'était qu'un multiple fixe du franc. …

La zone franc **a permis à la France** de se fournir en certaines matières premières (plomb, zinc, manganèse, nickel, bois, phosphates, oléagineux, uranium…) **sans débourser de devises**. … On a calculé qu'elle représentait 250 millions de dollars par an d'économies de devises. La métropole a acheté, en 1954, pour 365 milliards de marchandises (principalement des produits). On a estimé que 500 000 Français de la métropole tiraient leurs moyens d'existence de l'ensemble économique de la zone franc **»[1]**

[1] Jean Boissonnat, « La Zone Franc: Survivance du Passé ou Promesse d'Avenir » in *La Croix, 17 février 1960*

IDP2 – 4 – La gestion des comptes d'opérations se fait par la France.

Dans la réalité, c'est « *la Banque de France qui achète ou vend quotidiennement les devises sur le marché des changes pour le compte des Institutions d'émission africaines.* »(1)

(1) Rapport n°2907 d'information produit par l'Assemblée Nationale de France le 9 Juillet 1992.

IDP2 5- Les comptes d'opérations profitent à la France

Par exemple : « E n 1966... le gain total de 1 220,3 millions de franc français résulte d'un apport de 221 millions de la France, d'un apport de 1218,6 millions des Etats africains et malgaches et d'un apport de 193,3 millions des autres pays de la zone franc (Mali excepté), soit 1 632,3 millions de francs. » (1) ***Cela veut dire que l'apport en devises des PAZF est 5,51 fois plus élevé que celui de la France métropolitaine.***

(1) Journal officiel de France du 15 avril 1970 page 209.

« Les coûts liés à la garantie de convertibilité des monnaies de la zone se sont avérés assez faibles du point de vue de la France. La discipline monétaire que les banques centrales de l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'Afrique centrale (BCEAO et BEAC) ont dû maintenir, les a conduites à disposer d'un solde excédentaire de leurs comptes d'opérations jusqu'à la décennie quatre-vingts. Au début de son existence, la zone franc a joué un rôle non négligeable de pourvoyeur de devises pour la France. En 1969, le solde positif des comptes d'opérations a atteint 8,9% des réserves de change de la France ». (2)

(2) Bruno COQUET et J-M. DANIEL :" Quel avenir pour la zone franc cfa ?" Observatoires et diagnostics économiques N°41 / Juillet 199 2 page 241

IDP2 – 6 –La France utilise les capitaux des PAZF pour couvrir ses déficits budgétaires et rembourser ses dettes publiques

« L'avantage que représente pour le Trésor français l'existence de soldes créditeurs aux comptes d'opérations est réel, car ils sont l'une des ressources qu'utilise le Trésor français pour financer la charge qui résulte pour lui des découverts d'exécution des lois de finances et de l'amortissement de la dette publique. » (1)

(1) X. de la FOURNIERE, "La zone Franc", P.U.F. Collection que sais-je n°868, année 1971, cité par GERARDIN, Op. Cit. P. 134.

IDP2 7 L'Afrique paie le déficit de la balance des paiements de la France

Jean-Noel Jeanneney

« **Lorsque les pays de la zone franc exportent vers l'étranger plus qu'ils n'importent, ils procurent à la France des devises. Celles-ci lui sont utiles si dans le même temps sa propre balance des paiements avec l'étranger est déficitaire.** » (1)

(1) Rapport Jeanneney, « La politique de coopération avec les pays en voie de développement », Paris, Documentation française, 1963.

IDP2_8 La France réduit les Africains en des rentiers financiers

« **Les avoirs en devises se sont accrus de 247,8 milliards, notamment les avoirs en compte d'opérations**, la B.E.A.C. souligne qu'« au 31 décembre 1991, le pourcentage des avoirs placés en compte d'opérations s'est situé aux alentours du quota statutaire minimum de 65 %. En dépit de sa politique de diversification des avoirs extérieurs, la B.E.A.C. a toujours tenu à conserver dans le compte d'opérations la majeure partie de ses avoirs extérieurs en raison des taux rémunérateurs qui y sont servis et surtout de la clause de garantie de change qui met à l'abri de la dépréciation les avoirs placés dans ce compte » (1)

(1) Banque des Etats de l'Afrique Centrale, XXème anniversaire 1972-1992, « la B.E.A.C. à 20 ans », P. 49

« La rémunération est très attractive. Détenir ces réserves nous engage même à servir une rémunération plus favorable que celle de la BCE pour les placements à court terme. La Banque des États de l'Afrique Centrale place par exemple **près de 90 % de ses avoirs auprès du Trésor français.** Si les dirigeants de la Banque centrale le font, c'est qu'ils y ont un intérêt et que l'affaire n'est pas si mauvaise… » (1)

(1) Christine LAGARDE, Ministre de l'économie et des finances de la France, site de Jeune Afrique, 03 mai 2010

IDP2 – 9 La France récolte les intérêts financiers des capitaux Africains

« *Nous sommes dans la zone franc. Nos comptes d'opérations sont gérés par la Banque de France, à Paris.* *Qui bénéficie des intérêts que rapporte notre argent ? - la France* » (1)

(1) Omar BONGO,interview accordée à Libération du Mercredi 18 Septembre 1996. P. 6.

IDP2-10-La France utilise les intérêts financiers africains pour endetter les Africains

Exemple :12000 milliards placés à 3% rapportent :360 milliards d'intérêts que la France prête aux Africains en partie ou en totalité au taux supérieur à 5%

P2-11 Le remplissage prioritaire des comptes d'opérations se fait contre le développement des Africains

- **1°/ BEAC**
- **« les avoirs en Compte d'Opérations ont augmenté de 47,5 %, se situant à 4 311,7 milliards F CFA à fin mars 2007 contre 2922,9 milliards à fin mars 2006. »**
- **« Les crédits à l'économie se sont situés à 2055,9 milliards F CFA au 31 mars 2007, contre 1 891,1 milliards un an plus tôt, soit un accroissement de 8,7 %. » (1)**
- (1) *SITUATION MONETAIRE DE LA CEMAC AU 31 MARS 2007*

2° / BCEAO

- **« Au 31 décembre 2001, le montant déposé sur le Compte d'Opérations s'élève à 2 636, 946 milliards de FCFA. » (2)**

- **(2) Rapport BCEAO sur le contrôle des états financiers pour l'exercice 2001**

- Les avoirs en monnaies étrangères sont passés de 3.453,8 milliards en 2005 à 3.703,3 milliards en 2006.

Au 31/12/2006, le portefeuille en devises comporte essentiellement des titres obligataires acquis et constitués en majorité de titres souverains, émis par la France (888,9 milliards) et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la BRI (268,8 milliards).

*Extrait du **bilan** de la BCEAO*	*en milliards de FCFA*		
	2004	2005	2006
Compte d'opérations	3449,4	1835,6	1953,4
Bons des institutions financières ou instruments financiers	0,0	1 567,3	1518,5
Autres éléments	64,4	50,9	231,4
TOTAL ***des avoirs extérieurs en devise***	3513,8	3 453,8	**3703,3**

Le Président sénégalais Maître Abdoulaye WADE n'a pas hésité à dénoncer, sans doute avec raison, la gestion scandaleuse des devises africaines par le Conseil d'Administration de la B.C.E.A.O. chapeauté par la France :

En 2008, le Président Wade renouvelle sa dénonciation en s'interrogeant :« Pourquoi la BCEAO continue de placer ses réserves estimées à 4700 milliards de FCFA (7 milliards d'euros) dans les places boursières internationales alors que les pays membres peinent à trouver des financements ?».(1)

(1) Les Afriques - No 13 : 24 a u 30 janvier 2008

IDP2-12-Les comptes d'opérations sont une tragédie humaine pour les Africains dépouillés de leurs revenus

Ange Félix Patassé de Centrafrique déchu par les soldats sans solde

IDP-13 Les comptes d'opérations sont une puissante arme de mise au pas des dirigeants africains actuels et futurs par la France

IDP2-14 : Les stocks d'or africains déposés à la Banque de France

Les comptes d'opérations dépouillent les Africains de leurs stocks d'or pour couvrir la garantie du FRANC CFA

Car « *la couverture du Franc CFA est assurée par l'ensemble des devises et de l'or centralisé par le pool commun à la zone franc* » (1).

Par exemple, le stock d'or africain de la BCEAO détenu à la Banque centrale de la France, au 31 décembre 2001, est estimé à 206,528 milliards de francs CFA (2)

(1) Bulletin de la BCEAC, n°7 août-sept 1966 P. 488

(2) Rapport sur le Contrôle des Etats Financiers de la BCEAO Exercice Clos le 31/12/2001

IDP3 – Le principe de la libre convertibilité

IDP3 1

-**1-JUSTIFICATION** FALLACIEUSE D'ACCAPEREMENT DES DEVISES AFRICAINES PAR LA FRANCE DEPUIS 1945 JUSQU'A CE JOUR

-Exemple le Mali qui remettrait toutes ses devises au Nigéria qui lui donnerait en contrepartie des francs maliens fabriqués au Nigéria

-2-Confiscation par la France DU POUVOIR DE CREATION MONETAIRE DES AFRICAINS.

-Car la Banque la monnaie en 2 occasions suivant:

-A)-Octroi des crédits aux clients

-B)- Conversion des devises en monnaie locale

IDP3 2 - Il n'y a pas de libre convertibilité entre les francs CFA émis par la BCEAO et la BEAC

IDP3 3 - La garantie française n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais un facteur d'attraction des investissements directs étrangers dans les PAZF

Contrairement à l'idée fausse très largement répandue, l'observation froide montre que l'inconvertibilité de la monnaie nationale (ou communautaire) n'a jamais été un quelconque frein à l'arrivée dans le pays d'accueil des investissements directs étrangers (les IDE).

Par exemple en 2007, ***« la Chine et la France ont signé le 26 novembre pour environ 20 milliards d'euros de contrats commerciaux »***. *(1)*

En 2007, « l*e président Nicolas Sarkozy a annoncé mardi à Rabat que la France avait signé la veille des contrats avec le Maroc pour un montant de 3 milliards d'euros. C'est une magnifique visite d'Etat. Les intérêts de la France y sont bien défendus. Nous avons signé pour trois milliards de contrats hier avec sa majesté* », a déclaré le président français aux journalistes à la suite de son intervention devant le parlement marocain. (2)

(1)Agence française de Presse du 22 octobre 2007

(2) Le Magazine Challenges du 29-11-2007

IDP3 - 4 – Justification du contrôle effectif des banques centrales et des économies africaines par la France.

Par exemple l'article 7 de la Convention de Coopération Monétaire entre les Etats membres de la BEAC et la France, signée à Libreville (Gabon) le 13 mars 1973 l'affirme clairement, en ces termes : « ***La Banque des Etats de l'Afrique Centrale est un établissement multinational africain, à la gestion et au contrôle duquel participe la France en contrepartie de la garantie qu'elle apporte à sa monnaie*** ».

Depuis 1999, c'est de fait toute l'Europe occidentale qui s'est substituée à la France, dans le contrôle des PAZF.

P3 -5 - Encouragement des Africains dans le rôle colonial de pourvoyeur des matières premières à l'Europe et de fournisseur de main d'œuvre corvéable à perpétuité

IDP3-5 La garantie française fait du franc CFA un outil au service de l'impérialisme français en Afrique

Les pays d'outre-mer sont maintenus en captivité pour « procurer », selon les propres termes de l'Ambassadeur français BREGBER, ancien représentant permanent auprès des communautés Européennes, « *les avantages politiques et stratégiques* » (1) à la France. Le franc CFA s'affirme comme l'outil permettant à la France d'entretenir son « *rayonnement* » et son « *influence… en Afrique* »(2).

(1) Jean-Marc BREGBER, Une affaire avant tout politique, dans Géopolitique n° 53 P. 82.

(2) Ibid.

IDP3-6 L'absence d'automaticité de la garantie de la France

Michel CHARASSE
né à Chamalières
Ministre délégué chargé du Budget en 1988
Questeur puis Secrétaire du Sénat, Membre de l' Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, membre du Comité F.I.D.E.S. (TOM)

« La garantie de convertibilité ne s'exercera pas en 2007 et ne devrait pas jouer en 2008, la situation des trois banques centrales étant considérée comme saine avec des réserves de change élevées, correspondant à plus **de 4,5 mois d'importations de biens et services pour la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), près de 6 mois pour la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), et à un niveau suffisant pour la Banque centrale des Comores (BCC)** » . (1)

(1) SÉNAT N° 91 Session ordinaire 2007-2008

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007.
Aide publique au développement.

Compte spécial : Prêts à des États étrangers - accords monétaires internationaux

Rapporteur spécial : M. Michel CHARASSE

IDP4 - LE PRINCIPE DE LIBRE TRANSFERABILITE

IDP4 – 1 Énoncé du principe

« *Les transferts de fonds entre les Etats membres et la France sont libres* »(1)

(1) Selon l'article 4 alinéa 3 du traité constituant l'U.M.O.A., les Etats signataires s'engagent à respecter « la libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre les Etats de l'Union. »

L'article 6 de l'Accord de coopération franco-ouest africain précise que « la réglementation uniforme des relations financières extérieures des Etats de l'Union... sera maintenue en harmonie avec celle de la République Française.

« Cette harmonisation assurera, en particulier, la liberté des relations financières entre la France et les Etats de l'Union ».

IDP42 La rentabilité des investissements français en zone CFA

« *Entre le milieu des années 70 et la fin de la décennie quatre-vingt-dix, l'Afrique a rapporté aux entreprises hexagonales, l'équivalent de 1 500 milliards de francs CFA de bénéfices. De plus,... la fameuse période des "éléphants blancs" a permis à de nombreux entrepreneurs et intermédiaires français de tout acabit de bénéficier non seulement de juteux contrats, mais aussi des commissions faramineuses. Au-delà des débouchés, les secteurs privés et publics, - par filiales interposées - ont également trouvé une source privilégiée de matières premières (bois, fer, manganèse, pétrole, cacao, café...).* »(2)

(2) Générations I, Février 1994, P.P. 46-47.

IDP4 3 Un franc franc français investi rapporte 6 fois plus à la France

La politique de coopération que le gouvernement français mène en Afrique Noire est nécessairement intéressée.(3) L'ancien Ministre français Robert GALLEY ne l'a-t-il pas clairement énoncé lorsque le 17 décembre 1976, il a affirmé qu'un franc investi par la France dans les PAZF rapporte 6 FF au peuple français ?

(3) Robert GALLE, allocution du 17 décembre 1976.

« ***La coopération est un cercle vicieux : l'argent rentre (en Afrique) par la grande porte et repart en France par la petite porte*** » (4)

(4) Georges POMPIDOU, Omar BONGO, Libération du Mercredi 18 Septembre 1996. P. 6.

« ***La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant. Evidemment, quand vous demandez à un Français dans la rue, il vous dira : Ah ! pour l'Afrique, on dépense beaucoup d'argent. Mais, il ne sait pas ce que la France récolte en retour, comme contre partie.*** *Je pourrais multiplier les exemples. Ici, au Gabon, dans l'exploitation forestière, pétrolière et minière, partout les Français sont les premiers. C'est normal, parce que nous étions une colonie française » (5)*

(5) Georges POMPIDOU ibid.

IDP4 4 L'Hémoragie financière imposée à l'Afrique par la France

« En ce début d'année, on continue à voler les Africains. Ils s'appauvrissent sans cesse. En 1994, il y aura encore plus de flux de capitaux de l'Afrique vers les pays industrialisés que l'inverse. Tout ceci a été encouragé par certains gaullistes. ,,, On embête aujourd'hui EMMANUELLI pour le financement du P.S.. C'est de la roupie de sansonnet comparé à ces sommes phénoménales dégagées sur le dos de l'Afrique par les gaullistes » (6)

(6) F. MITTERRAND, cité par Laure ADLER : l'année des adieux, Paris, édition Flammarion, 1995. Laure ADLER est historienne et journaliste, ancien conseiller culturel de François MITTERRAND, animatrice culturelle du cercle de minuit sur France 2 (Chaîne de télévision française publique).

IDP4 5 Le Parlement Français encourage la libre transférabilité des capitaux africains

L'Assemblée Nationale française encourage vivement les PAZF à maintenir toutes les structures coloniales existantes qui légalisent et facilitent le rapatriement illimité des capitaux de l'Afrique Noire.
Elle affirme, dans son intérêt bien compris, ce qui suit :
« *La liberté des transferts qui donne aux détenteurs de capitaux étrangers l'assurance de pouvoir à tout moment rapatrier leurs fonds, constitue notamment une forte incitation à l'implantation des groupes étrangers... La liberté de mouvement de capitaux, entre la France et les pays africains... n'est aucunement affectée par le Traité de Maastricht qui n'apporte rien de nouveau dans ce domaine. La France ayant supprimé son dispositif de contrôle des changes, les Etats africains sont invités à revoir dans un sens libéral leurs réglementations des mouvements de capitaux à destination des autres pays européens, dont l'efficacité est fortement amoindrie. Cette libéralisation des transferts financiers devrait cependant poser peu de problèmes, à des pays qui sont, grâce à la stabilité de leur monnaie, moins victimes que d'autres de la fuite des capitaux.* » (7)

(7) Rapport n°2907 de l'Assemblée Nationale Française, Op. Cit. P. 6.

IDP4 6 Le gaspillage des devises africaines avec le rachat des CFA par les Africains eux-mêmes

Les faits démontrent rigoureusement que ce principe de libre transférabilité des capitaux dépouille, en toute impunité, les PAZF de gigantesques ressources financières dont ils ont un besoin vital pour construire leurs économies. Et cette émigration énorme des F CFA oblige aussi les Banques Centrales africaines à gaspiller leurs réserves de change dans le rachat de leur propre monnaie. Par exemple, « ***pour les six premiers mois de 1993, les rachats par la BCEAO des billets de son émission se sont élevés à 162,1 milliards contre 106 milliards un an plus tôt.*** ». (8)

(8) BCEAO, Direction centrale des Etudes et de la Prévision, 17 Août 1993,

Pour la seule Côte d'Ivoire, dans la même période, les rachats des billets F CFA s'estimaient à « *48,6 milliards contre 30,6 milliards* », un an plus tôt. (9)

(9) Ibid

IDP4 7 L'exode des capitaux africains vers la France et les autres pays européens

Cette hémorragie financière africaine, scientifiquement organisée, profite naturellement à l'Europe. « *S'agissant des pays d'accueil des billets exportés... pour les six mois de 1993, la Suisse demeure en tête avec 49 milliards suivie de très près par la France pour 48,7 milliards. Les rachats en provenance de la Grande Bretagne ont été de 37,9 milliards.* » (10)

(10) BCEAO, Opérations avec l'extérieur sur billets, Op. Cit. P. 2.

IDP4-8 La fuite légalisée des capitaux africains

IDP4-9 Difficulté de formation de l'épargne nationale et continentale et justification de la dette extérieure colossale ou des capitaux étrangers

IDP4-10 Difficulté de l’émergence d’une classe des hommes et des femmes d’affaires capables de porter les économies nationales africaines avec les capitaux financiers africains

IDP4-11 Dépossession structurelle des Africains de leurs ressources naturelles par le grand capital financier étranger non africain

II-LES SOLUTIONS

Faut-il brûler le franc CFA ?

II-A-Peut-on quitter la zone Franc unilatéralement ?

- « Article 13 - A la demande de tout État signataire du présent Accord qui estimerait que l'évolution du régime défini par cet Accord compromet ou risque de compromettre substantieilement ses intérêts, les États signataires se concerteraient sans délai afin de décider des mesures appropriées. Si aucune décision ne pouvait être arrêtée en commun, **le présent Accord pourrait être dénoncé par tout signataire.**

Én cas de dénonciation par un État membre de l'Union, le présent Accord demeure en vigueur entre les autres États signataires » (1)

Il est donc possible juridiquement d'abandonner unilatéralement le Franc cfa comme l'ont fait le Maroc (en 1957), la Tunisie (en 1958),l'Algérie (en 1963), le Mali (en 1962), la Mauritanie (en 1975) et tant d'autres pays qui ont aujourd'hui d'excellents rapports avec la même France !!!

(1). **Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest africaine, Dakar le 4 décembre 1973**

-

II-B-Pourquoi battre la monnaie nationale ou africaine ?

« Dans quelques heures, exactement à zéro heure du 1er juillet 1962, la République du Mali disposera de sa monnaie nationale, le franc malien, ayant seul, désormais, cours légal et pouvoir libératoire illimité sur l'étendue du territoire national.

……**Mes Chers collègues, aussi loin que nous remontons dans le temps, l'histoire nous enseigne que le pouvoir politique s'accompagne toujours et nécessairement du droit régalien de battre monnaie, que le pouvoir monétaire est inséparable de la souveraineté nationale, qu'il en est le complément indispensable, l'attribut essentiel.**

Pouvoir politique et pouvoir monétaire ne sont donc, à dire vrai, que les aspects complémentaires d'une seule et même réalité : la souveraineté nationale.

0r l'institut d'émission de cette zone monétaire, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest échappe presque totalement au contrôle des gouvernements africains.

Certes, le souffle de la décolonisation a passé sur le vieil édifice mais sans trop l'ébranler. En effet, la réorganisation en cours de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest aura pour effet d'introduire quelques réformes audacieuses, mais qui n'en seront pas moins en retard de quelques années encore sur nos jeunes indépendances.

Ainsi, l'organisation de la monnaie et du crédit ne relève pas des gouvernements africains. Tous les pouvoirs de décision dans ce domaine sont concentrés au sommet, c'est-à-dire à Paris.

Comment promouvoir dès lors le développement économique harmonieux de la nation si l'on ne dispose pas de moyens nécessaires, du puissant levier de commande que constitue la monnaie ?

Point n'est besoin d'être économiste pour savoir que la monnaie, au niveau national, est à la fois une garantie de liberté et, mieux encore, un instrument de puissance.

Garantie de liberté, parce qu'elle nous permet, non pas de faire ce que l'on veut, mais bien plutôt d'agir dans le sens de l'intérêt national.

Instrument de puissance - dans la mesure où elle nous donne la possibilité de contraindre les féodalités économiques et les groupes de pression qui veulent ignorer l'intérêt national pour ne défendre que les privilèges exorbitants hérités du régime colonial moribond.

Enfin, et surtout, par ce choix qui balaie une des survivances, une des séquelles les plus vivaces de l'ordre colonial, nous entendons demeurer résolument fidèles à l'esprit de décolonisation totale » (1)

Le Président Modibo Kéita, Discours prononcé à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'émission d'une monnaie nationale 30 juin 1962

Les causes économiques de l'échec du Mali :

1-Les nationalisations tous azimuts

a)- du Commerce, de l'industrie et des transports au profit des sociétés d'Etat

b)-du secteur agricole avec pour conséquence la baisse de la production vivrière Par exemple les exportations du coton passent de 1,3 Milliard en1967-1968 à 0,97 milliard en 1969-1970 avec le kg à 20 fcfa. Avec 43 fcfa le kg, la recette passe 20,73mds en 1976- 1977 La hausse des prix en a été la conséquence immédiate

2-L'absence d'une véritable politique monétaire nationale en faveur de la production et très proche du peuple pour soutenir les initiatives privées des entreprises privées et la consommation des ménages

3-La création monétaire s'est faite essentiellement au profit de l'Etat qui a bénéficié des crédits bancaires et a trouvé en la planche à billets une source de revenus pour combler ses déficits. L'inflation d'origine monétaire s'est imposé naturellement au pays.

4-Le nombre des agents de l'Etat a été multiplié par trois : La monnaie a été utilisée à des fins de distribution sans production de riches par l'économie : l'inflation s'est renforcée et est devenue la première cause du retour du Mali dans la zone franc après avoir satisfait les deux conditions suivantes

a)- Le 7 mai 1967 il y a eu la dévaluation du franc malien de 50% pour atteindre les objectifs suivants :-la stimulation des exportations , le renchérissement et la diminution des importations et attraction des capitaux étrangers dont la valeur locale grossit Les résultats ont été décevants.

b)-La gestion paritaire de la Bque centrale par la France (DG) et le Mali (PCA) qui exécute l'ordre reçu

Le 19 Novembre 1967 le Ministre de la coopération Yvon Bourges et Louis Nègre pour le Mali signent un accord pour préparer le retour du Mali dans la Zone . L'intégration s'est faite en 1984, soit après 17 ans de négociation

II-C-Extirper les PAZF des entrailles de l'Europe en signe de sécurité et de protection des Africains

« Etre indépendant, c'est vouloir le mardi être plus indépendant que le lundi. Le Mali a inversé le cheminement . Il a inversé le cheminement parce que la dépendance monétaire entraîne le reste. L'empire Ottoman a résisté deux siècles avant de passer sous la tutelle de l'Occident chrétien coalisé : Il avait au lendemain de la guerre de Crimée, confié la gestion de ses caisses aux Européens. Pareillement, l'Egypte est passée sous contrôle d'un condominiumfranco-anglais , puis exclusivement anglais ,dès qu'à la suite des dépenses des khédives, la gestion de ses finances publiques a été confiée à l'étranger » (1)

(1) Pouémi Tchundjang, Monnaie et servitude , édition Edilac, p.134

II-D-La position de la France sur l’acquisition de la souveraineté monétaire par les Africains

« La zone a évolué au fil du temps. Ce n'est pas un point de dogme, mais, je l'ai dit, ce ne' st pas à la France de déterminer si le système actuel est approprié ou non. S'il faut en sortir ou pas. **Cette époque est révolue. C'est aux États concernés de prendre leurs responsabilités.** »(1)

(1) Christine Lagarde , Ministre de l'économie et des finances de la France,

dans Jeune Afrique du 03-mai 2010

« **C'est aux quinze Etats africains membres de la Zone franc et à eux seuls, qu'il revient de décider comment ils veulent gérer leurs monnaies communes. Ce n'est pas à la France de déterminer si le système actuel est conforme à leurs attentes.** Et je vous rappelle que, si la France apporte sa garantie illimitée de convertibilité aux francs CFA, comme au franc comorien d'ailleurs, ce sont les banques centrales africaines et les autorités politiques qui, dans chacune des sous-régions – en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, aux Comores – décident en toute indépendance de la politique monétaire.

La Zone franc a évolué au fil du temps, la dernière fois encore entre 2005 et 2007 quand la gestion des comptes d'opérations a été réformée. Je suis toujours à l'écoute de nos partenaires africains s'ils souhaitent moderniser encore notre coopération monétaire. »

(1) Le Président Nicolas Sarkozy in Les Afriques : le No 122, du jeudi 27 mai 2010

II E- La MUA doit être Garantie

Par la valeur synthétique des matières premières comme l'or, le diamant, l'uranium, le pétrole, le cacao, le platinum, le chrome, le manganèse, le vanadium, le cobalt…

Production minière et ressources africaines (2004)

Minéraux	% africaine de la production mondiale	Rang production africaine	% Africaines de réserves mondiales	rang réserves africaines
Platine	54 %	1	60+%	1
Or	18 %	1	42 %	1
Chrome	40 %	1	44 %	1
Manganèse	28 %	2	82 %	1
Vanadium	51 %	1	95 %	1
Cobalt	18 %	1	55+%	1
Diamants	78 %	1	88%	1

Source : USGS

II F - La création de la BCA et fin de la balkanisation monétaire africaine

- L'Afrique doit se créer une seule et unique Banque centrale (BCA) destinée à loger la M.U.A.
- Cette BCA mettra fin à la balkanisation monétaire et l'atomisation ridicule des Banques Centrales Africaines.

	AFRIQUE	USA	CHINE	JAPON	Z. EURO	RUSSIE	INDE
PIB	1 081	13 162	2 645	4 368	10 637	987	912
Nombre de BC	40	1	1	1	1	1	1
PIB	27	13 162	2 645	4 368	10 627	987	912
Ce n'est pas	1	488	97	161	393	36	34

Source, World Bank, *World D*

La dernière ligne du tableau montre que si la **situation actuelle de l'Afrique** était celle:

- ♉ Des USA, il existerait 488 banques centrales et **488 monnaies différentes** aux USA
- ♉ De la Chine, il existerait 97 banques centrales et **97 monnaies différentes** en Chine
- ♉ Du Japon, il existerait 161 banques centrales et **161 monnaies différentes** au Japon
- ♉ De la Zone Euro, il existerait 393 banques centrales et **393 monnaies différentes** dans la zone Euro
- ♉ De la Russie, il existerait 36 banques centrales et **36 monnaies différentes en Russie**
- ♉ De l'Inde, il existerait 34 banques centrales et **34 monnaies différentes** en Inde

I I-G - Les Règles de conduite internes aux pays Africains utilisateurs de la M.U.A.

1. Le taux de transformation locale des matières premières à 100%
2. La nature et la composition des exportations africaines: des produits finis transformés sur le sol africain.
3. **La garantie de la MUA par la valeur synthétique des matières premières africaines**
4. Le taux d'inflation inférieur à 6% (Au lieu de 3% en Europe)
5. L'encours de la dette extérieure : **Dettes/PIB < 30%.** (**contre 60% dans l'union européenne)**
6. Le déficit public : **Déficit public/ PIB** < **1,5 % (contre 3% du PIB des pays membres de l'Union Européenne)**
7. Le taux de pression fiscale : **TPO < 20% contre 44,2% en France en 2006**

1. **La démocratie comme outil de gestion rationnelle des biens publics**

IIH- Constitutionaliser la transformation locale de toutes les matières premières africaines

II B1 – Cas du café-cacao de la Côte d'ivoire

Hypothèses	H1	H2	H3	H4	H5
PV/Kg en Occident (€)	200	200	200	200	200
Réduction	½	¼	1/8	1/16	1/32
PV/Kg (après réduction) (€)	100	50	25	12,5	6,25
Quantité (Kg)	**1.410.000.000**	**1.410.000.000**	**1.410.000.000**	**1.410.000.000**	**1.410.000.000**
Recette (Milliards €)	141	70,5	35,25	17,625	8,8125
Budget de l'Etat RCI (Milliards FCFA)	92489,937	46244,968	23122,484	11561,242	5780,6210
Budget de l'Etat RCI (Milliards FCFA)	2000	2000	2000	2000	2000
Equivalent en années	46,2	23,1	11,5	5,8	2,8
Dette Publique au 31 Déc. 2007 (Milliards FCFA)	7397,234	7397,234	7397,234	7397,234	7397,234
Remboursement Dette	12,5	6,2	3,1	1,5	0,8

II B2 L'exode des richesses physiques africaines

Cas de la Tanzanie

- **Tanzania,** where **gold exports**
- **rose from less than 1 per cent**
- **of export revenues in the late**
- **1990s to over 40 per cent in**
- **2003**, six major mining
- companies earned total export
- revenues of about **$890 million**
- **(between 1997 and 2002),** from
- which the **government received**
- **$86.9 million** (that is, **about 10**
- **per cent**) in revenues (taxes)
- and royalties."
- Source: *Economic Development in Africa*, 2005, UNCTAD

Cas du Ghana

- In **Ghana, where goldexports over a 15-yearperiod (1990–2004) rosethreefold,** and from about a**quarter** of total exportrevenues at the beginningto around 37 per cent at theend,42 mining accountedfor about **11 per cent** of
- total revenues collected byGhana's Internal RevenueService. (…)
- **Ghana earned**
- **only about 5,22 per cent** of
- the total value of exports —
- about $46.6 million out of a
- total mineral export value of
- $893.6 million.

CAS DE LA - Production nette globale du pétrole brut et du gaz naturel (par région) chez **Exxon Mobil**

	2008	2007	2006
Total (kbd) of which:	9441	10468	10725
Africa (kbd)	2550	2871	3122
Africa (%Total)	**27,01**	**27,43**	**29,11**
USA (% Total)	15,19	14,97	15,47
Canada/SA (%Total)	12,12	12,38	11,66
Europe (% Total)	17,90	18,35	19,39
Asia Pa/ME (%Total)	21,47	19,80	18,11
Russia Cas (%Total)	6,31	7,07	4,74
Other (%Total)	0	0	1,52

1 Kilo barrel day: Kilo Baril par jour soit 159 litres

Exxon Mobil Global Net Income – (**Millions $)**
Le revenu global net de **EXXON mobil – (Millions $)**

	2008	2007	2006	2005
ExxonM N.Inc.	52,230	40,610	39,500	36,130
HYPOTHESIS				
10%To Africa	5,223	4,061	3,950	3,613
30%To Africa	15,669	12,183	11,850	10,839
50%To Africa	26,115	20,305	17,750	18,065
60%To Africa	31,338	24,336	23,700	21,678
80%To Africa	41,784	32,488	31,600	28,904

Encours de raffinerie Exxon Mobil – kilo baril jour

	2008	2007	2006
USA	6,754	6984	1837
Canada	1,812	1,769	456
Europe	6,456	6,570	1,616
Asia Pacific	5,417	5,666	1,474
Other Non US	1,267	1,294	315
Total	**21,706**	**22,283**	**5,698**

L'Afrique est absente dans la raffinérie où se partage la plus grande richesse créée dans le secteur du pétrole.Elle ne fournit que la matière 1ère.

- Values, Wealth, Good Paid Jobs are created mainly in Industry and Manufacturing
- Africa is Locked into a No-Win Game: Exclusively Supplier of Raw Material
- Economic and Social Development is impossible with That Game
- Regulatory Reforms' Top Priority in Africa : Break That Game

Comparison of Net Incomes – (Millions $)
Comparaison des revenus nets – (Millions $)

	2008	2007	2006	2005
ExxonM N.Inc.	52,230	40,610	39,500	36,130
OTHERS				
Microsoft	17,681	14,065	12,599	12,254
Berkshire Hathaway		13,213	11,015	8,528
General Motors		- 68.45	- 9.99	25.52
Volkswagen			3,575	1,456
Bertelsmann		526,50	3,151	1,353

- For Bertelsmann and Volkswagen : 1 Euro = 1.3 $
- For Microsoft Fiscal Year Ends June 30
- Exxon's NI is 2,9 times Microsoft's NI and around 80% of Microsoft's Total revenues

II -I- Relancer l'économie par LES bons de travail de l'État.

Les bons de travail sont à émettre par secteurs économiques prioritaires. Par exemple les émettre pour :

-1-manger par l'ouverture des industries alimentaires,

-2-se loger . Il s'agit de relancer l'économie par l'habitat

- 3-se déplacer en developpant les transports collectifs routiers, férroviaires , aériens et fluviaux (ou si possible martimes)

-4-se soigner grâce à l'assurance maladie universelle , des hôpitaux construits et des médecins africains bien formés.

-5- s'éduquer avec la construction des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que la revaloristion des salaires du personnel enseignant

-6- se divertir par le tourisme national et la culture africaine (chèques Lire, musées, cinémas, théâtre, danses traditionnelles, sports divers, promenades en forêts,

-7- se defendre: les devises acquises en exportant les produits nationaux permettent d'acquérir des armes puissantes pour la sécurité nationale et surveiller le pays 24h sur 24 .

-II D- Favoriser les échanges avec l'extérieur par :

- le système de compensation appelé le clearing

le troc moderne ou –

les joint-venture

II-J- Renationaliser toutes les sociétés d'Etat qui ont été privatisées sous la pression du FMI et la Banque Mondiale et contre les intérêts des Africains.

Affirmer la souveraineté nationale sur l'économie selon la résolution de l'O.N.U. n° 1803 suivante : **La souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et ressources naturelles**

- Déclare ce qui suit :

1 Le droit de souveraineté permanent des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'Etat intéressé.

1 La prospection, la mise en valeur et la disposition de ces ressources ainsi que l'importations des capitaux étrangers nécessaires à ces fins devraient être conformes aux règles et conditions que les peuples et nations considèrent en toute liberté comme nécessaires ou souhaitables pour ce qui est d'autoriser, de limiter ou d'interdire ces activités.

2 3 Dans les cas où une autorisation sera accordée, les capitaux importés et les revenus qui en proviennent seront régis par les termes de cette autorisation, par la loi nationale en vigueur et par le droit international. Les bénéfices obtenus devront être répartis dans la proportion librement convenue, dans chaque cas entre les investisseurs et l'Etat ou ils investissent, étant entendu qu'on veillera à ne pas restreindre, pour un motif quelconque, le droit de souveraineté dudit Etat sur les richesses et ses ressources naturelles.

4 La nationalisation, l'expropriation ou la réquisition devront se fonder sur des raisons ou des motifs d'utilité publique, de sécurité ou d'intérêt national, reconnus comme primant les simples intérêts particuliers ou privés, tant nationaux qu'étranger. Dans ces cas, le propriétaire recevra une indemnisation adéquate, conformément aux règles en vigueur dans l'Etat qui prend ces mesures dans l'exercice de sa souveraineté et en conformité du droit international. Dans tout cas où la question de l'indemnisation donnerait lieu à une controverse, les voies de recours nationales de l'Etat qui prend lesdites mesures devront être épuisées. Toutefois, sur accord des Etats souverains et autres parties intéressées, le différend devrait être soumis à l'arbitrage ou à un règlement judiciaire international.(A suivre)

5 L'exercice libre et profitable de la souveraineté des peuples et de nations sur leurs ressources naturelles doit être encouragé par le respect mutuel des Etats fondé sur leur égalité souveraine.

6 La coopération internationale en vue du développement économique des pays en voie de développement qu'elle prenne la forme d'échanges de marchandises ou de services, d'assisitance technique ou d'échanges de données scientifiques, doit favoriser le développement natioan indépendant de ces pays et se fonder sur le respect de leur souveraineté sur leurs richesses et leurs ressources naturelles.

7 La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et des principes de la Charte des Nations Unies et gêne le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix.

8 Les accords relatifs aux investissements étrangers librement conclu par les Etats souverains ou entre de tesl Etats seront respectés de bonne foi ; les Etats et les organisations internationales doivent respecter strictement et consciencieusement la souveraineté des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux principes énoncés dans la présente résolution »[1]

[1] 1803 (XVII) Souveraineté permanente sur les ressources naturelles
L'Assemblée générale,
Rappelant ses résolutions 523 (VI) du 12 janvier 1956 et 626 (VII) du 21 déc 1952
1197 ème séance plénière, 18 décembre 1962

II K- Créer de très nombreuses sociétés d'Etat à gérer avec une extrême rigueur selon les règles de la comptabilité privée

Bush:

«*J'ai abandonné les principes de l'économie de marché pour sauver le système d'économie de marché*» [1], a dit M. Bush pour justifier les interventions de l'Etat fédéral américain dans l'économie

[1] Déclaration de Bush au cours d'une interview accordée à CNN le 16 décembre 2008
Voir aussi Libération du 17 12-2008 voir également L'Expansion du 16/12/2008

« Il faut un nouvel équilibre entre l'Etat et le marché, alors que partout dans le monde les pouvoirs publics sont obligés d'interve nir pour sauver le système bancaire de l'effondrement. ..

L'autorégulation pour régler tous les problèmes, c'est fini.
Le laissez-faire, c'est fini.
Le marché qui a toujours raison, c'est fini.

Il faut tirer les leçons de la crise pour qu'elle ne se reproduise pas. Nous venons de passer à deux doigts de la catastrophe, on ne peut pas prendre le risque de recommencer.

Une certaine idée de la mondialisation s'achève avec la fin d'un capitalisme financier qui avait imposé sa logique à toute l'économie et avait contribué à la pervertir.
L'idée de la toute puissance du marché qui ne devait être contrarié par aucune règle, par aucune intervention politique, était une idée folle.
L'idée que les marchés ont toujours raison était une idée folle »(1)

(1) **DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Zénith de Toulon – jeudi 25 septembre 2008**

II-L-SOLUTION ANTRHOPOLOGIQUE : Le Passé glorieux de l'Afrique Noire

Les Africains doivent intégrer dans leur subconscient le passé glorieux de leur continent qui a fécondé toute l'humanité, notamment sur les plans ,

Démographique,
économique,
politique,
scientifique,
culturel,
et religieux

I I-L- LA DECOLONISATION MENTALE DES ELITES AFRICAINES ET LA LUTTE CONTRE LE GENOCIDE CULTUREL PERPETRE CONTRE LES NOIRS

II-L - A - L'Afrique noire est le berceau de l'humanité.

En effet, deux équipes de scientifiques américains qui ont travaillé de façon individuelle et distincte, ont démontré, grâce à la biologie moléculaire, que « **l'Afrique est le seul berceau de l'humanité moderne.** »(1)

(1) Sciences et Vie d'Avril 1998 - Revue scientifique de France.

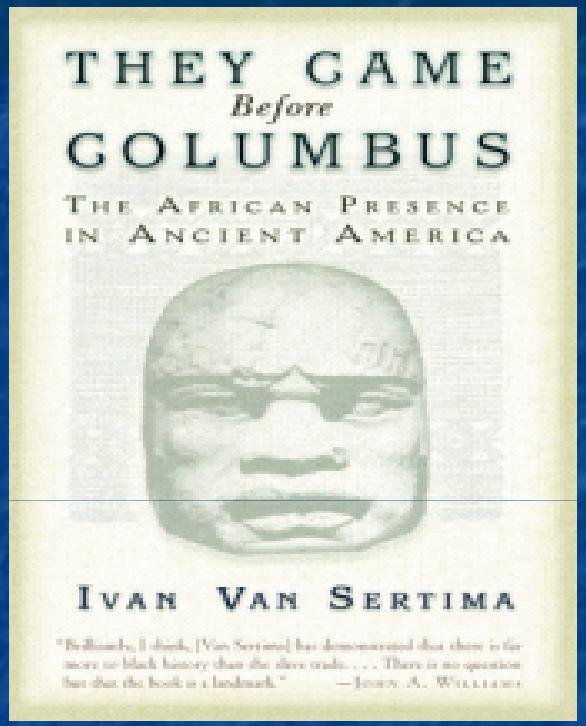

Ivan Van Sertima
historien, linguiste et anthropologue américain,
né le 26 janvier 1935 à Kitty Village au Guyana.

“ Car, partis d’Afrique de l’Est il y a 100 000 ans, 500 Africains Noirs ont fini par coloniser la terre entière. Ils ont remplacé purement et simplement les populations archaïques d’Europe en l’an 40 000 avant J-C. Ils supplantent les populations primitives locales d’Asie, voilà 60 000 et 40 000 ans avant notre ère. Enfin, ils ont gagné l’Amérique (Nouveau monde) en empruntant le Détroit de Béring entre 13 000 et 35 000 ans avant J-C.”(2)

(2) Ivan Van SERTIMA, Ils y étaient avant Christophe Colomb, édition originale Random House Inc., New-York, 1976, Edition Flammarion, 1981.

I I-L-B - Les noirs ont dominé le monde entier

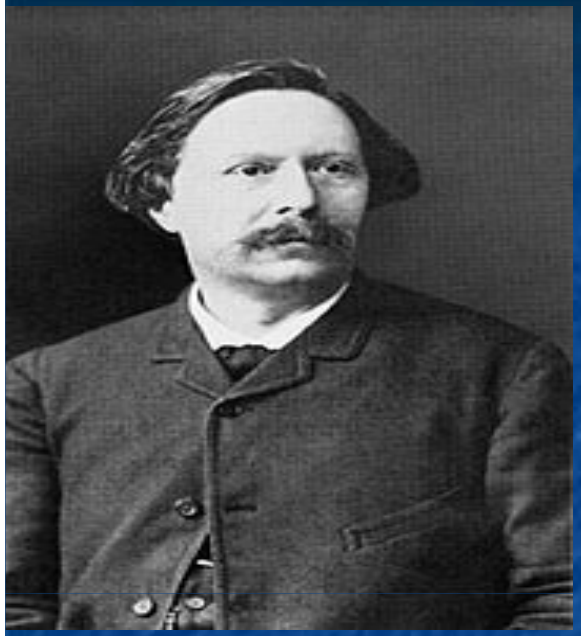

Édouard SCHURE (1841-1929) est un écrivain, philosophe et musicologue français, auteur de romans, de pièces de théâtre, d'écrits historiques, poétiques, et philosophiques.

: « *La race blanche venait d'être éveillée par les attaques de la race noire qui commençait à l'envahir par le Sud de l'Europe. Lutte inégale au début. Les Blancs à demi sauvages, sortant de leurs forêts et de leurs habitations lacustres, n'avaient d'autres ressources que leurs arcs et leurs flèches aux pointes de pierre. Les Noirs avaient des armes de fer, des armures d'airains, toutes les ressources d'une civilisation industrieuse et leurs cités cyclopéennes. Écrasés au premier choc, les Blancs emmenés en captivité commencèrent par devenir en masse des esclaves des Noirs qui les forcèrent à travailler la pierre et à porter les minerais dans leurs fours. Cependant, des captifs échappés rapportèrent dans leur patrie, les usages, les arts et les fragments de science de leurs vainqueurs. Ils apprirent des Noirs deux choses capitales : la fonte des métaux et l'écriture sacrée, hiéroglyphes..* » (3)

(3) Edouard SHURE, Les grands initiés, Paris 1908.

Une autre évidence historique est que la domination du monde est toujours cyclique. Car,

« ***La race nègre, longtemps plus nombreuse, soumit et domina d'abord la race blanche. Mais, celle-ci, graduellement multipliée, secouant le joug de ses maîtres, et d'esclave devenant maîtresse, à son tour, les condamna à porter désormais ses tyranniques fers qu'elle venait de briser : les siècles ont passé, et sa colère n'est point encore apaisée.*** » (1)

(1) d'AVEZAC, « L'Afrique ancienne », édition de 1842, cité par Cheikh Anta DIOP dans Nations Nègres et culture P. 372.

Jean-François Champollion dit Champollion le Jeune
(1,**)** (né le23 décembre 1790 à FIGEAC dans le LOT
et mort le 4 mars 1832 à Paris

Il disait de lui-même :
« Je suis tout à l'Égypte, elle est tout pour moi ».

Dans la classification des races humaines,<< **les Noirs étaient en tête, suivis des Jaunes** **et** ***enfin (et j'ai honte de le dire, puisque notre race est la dernière et la plus sauvage de la série) les Européens qui, à ces époques reculées, il faut être juste, ne faisaient pas une trop belle figure dans ce monde. Il faut entendre ici tous les peuples de race blonde et à peau blanche, habitant non seulement l'Europe mais encore l'Asie, leur point de départ.*** » (1)

(1) CHAMPOLLION, Egypte ancienne, Coll. L'Univers, 1839, PP. 30-31.

CHAMPOLLION le Jeune, dans sa treizième lettre à son frère .Lire aussi Cheikh Anta DIOP, Nations Nègres et culture P. 64..

I I-L-C - L'invention de l'agriculture moderne par l'Afrique

George Peter MURDOCK
Ethnologue, 1897-1985

« *L'agriculture fut développée en toute indépendance (autour de 5 000 av. J.-C.) par les Noirs d'Afrique Occidentale. Ce fut une invention véritable et non un emprunt à d'autres peuples. En outre, cet ensemble de plantes sauvages qui ont été ennoblies par la culture* ***place l'Afrique Noire à l'un des tout premiers rangs des quatre grands complexes agricoles de l'histoire mondiale. L'invention de l'agriculture en Afrique Noire est due aux populations Mandés qui vivaient dans la région du cours supérieur du Niger, a l'extrémité Ouest du Soudan, à moins de 2 000 kilomètres du rivage atlantique***.» (5)

(5) George Peter MURDOCK, Africa : Its peoples and their culture History, New-York, MC GRAW-HILL, 1959.

I I-L– D - Les Noirs ont fécondé l'Egypte pharaonique

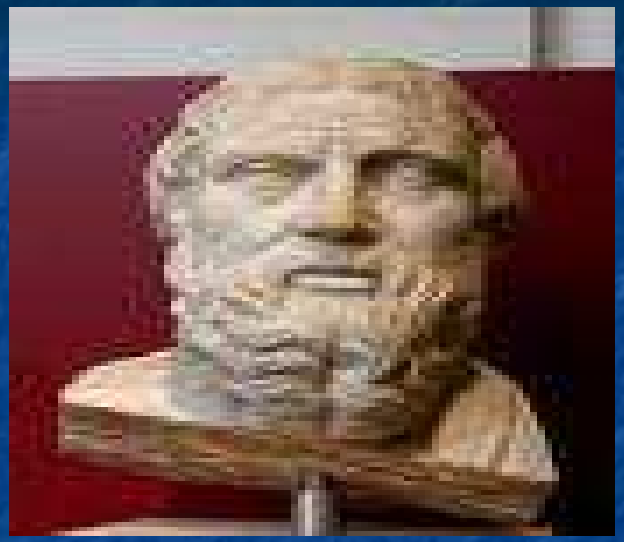

HERODOTE, II, 104.
HERODOTE d'Halicarnasse
(Vers 484 - Vers 480 Avant J.C.)

Le Savant grec HERODOTE, témoin oculaire, atteste **que** ***« les anciens Egyptiens ont la peau noire et crépus les cheveux.*** »(1)

(1) (1) HERODOTE II, 104

(2) Herodote est appelé le père de l'histoire par Cicéron (de Legibus, I, 1,5) et surtout par Analdo MONRIGLIANO : La place d'HERODOTE dans l'historiographie (PP. 169-185 de Problèmes d'Historiographie, Paris, Gallimard, 1983). Il a visité la Mésopotamie et l'Egypte, le pays des Scythes, séjourné à Athènes et à Delphes, avant de s'installer en Italie du Sud, à Thouriori. L'observation directe, visuelle et le ouï-dire, la traduction orale des peuples, sont les sources essentielles des enquêtes d'Herodote.

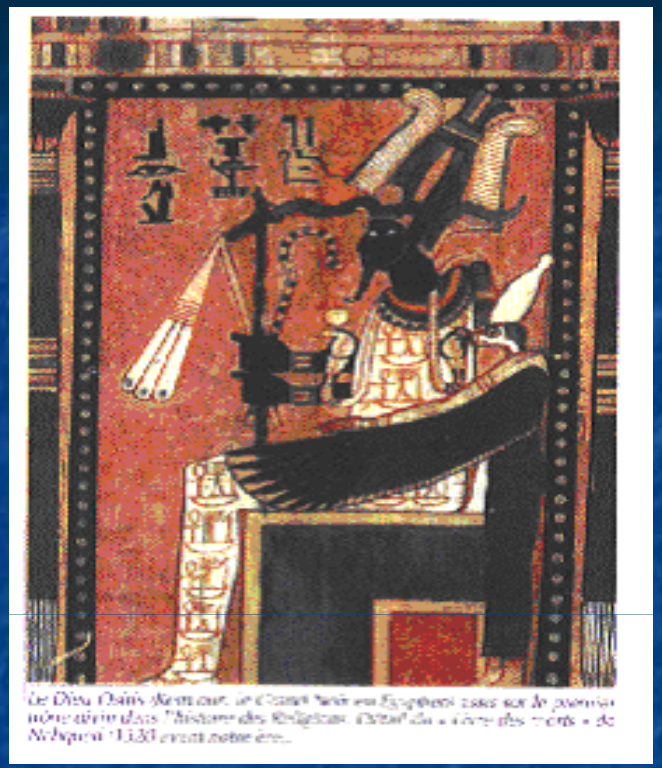

« ***La civilisation égyptienne... est non d'origine asiatique, mais d'origine africaine, d'origine négroïde...****Il n'y a pas une seule tribu habitant l'intérieur de l'Afrique qui n'ait possédé et qui ne possède encore l'une quelconque de ces premières découvertes* » (1)

(1) Emile Amélineau, Professeur d'égyptologie au collège de France: Prolégomènes à l'étude de la religion égyptienne, édition Leroux, 1916, deuxième partie. Voir aussi JP.Omotundé, Les racines africaines de la civilisation européenne édition Menaibuc, Volume II, P. 93

Découverte du trône d'Osiris par Emile AMELINEAU

Émile Delineate (1850 - mort le 12 janvier 1915 à Châteaudun) est un architecte, archéologue et égyptologue français.

Il découvrit en 1895 la stèle de Ouadji, le roi serpent, souverain d'Égypte de la Ire dynastie. L'objet qui date d'environ 3000 ans avant notre ère est aujourd'hui exposé au Louvre.

La précision des nouvelles découvertes scientifiques amène aujourd'hui les chercheurs modernes à reconnaître clairement que l'Egypte ancienne était essentiellement peuplée des Noirs porteurs de la civilisation pharaonique tant admirée : « *A quelle race appartenaient donc les Egyptiens ? ... la population de l'Egypte a toujours compris les trois types : africain, asiatique du Sud-Ouest, et méditerranéen. Il est évident que, plus on va vers le Sud, c'est-à-dire plus on remonte le Nil, plus la population devient négroïde... Je crois que la civilisation égyptienne est fondamentalement africaine, que sa composante africaine était plus forte à l'Ancien et au Moyen Empire, avant l'invasion des Hyksos, qu'elle ne l'est devenue plus tard.* ***Je dirai même que je suis convaincu que les dynasties les plus puissantes, établies en Haute Egypte, la 1ère, la Xième, la XIIème et la XVIIIème, étaient celle des pharaons que l'on peut qualifier à juste titre de Noirs.*** » (1)

(1) Bernal MARTIN, Black Athéna, les racines afro-asiatiques de la civilisation classique, traduit de l'américain par Maryvonne MENGET et Nicole GENAILLE, Paris, PUF, 1996, PP. 295-296.

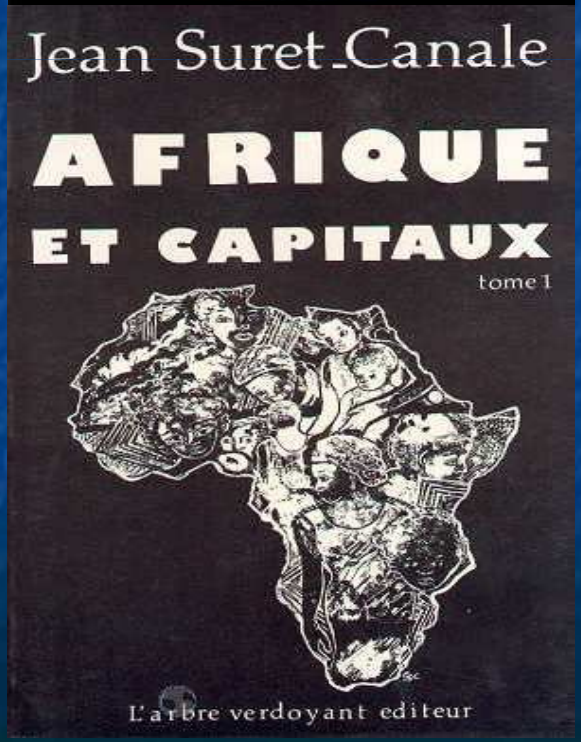

Dans la conclusion de ses travaux, Jean SURET-CANALE écrit : « ***Il y a, et il y eut en Egypte des éléments noirs et même, probablement des dynasties noires qui régnèrent sur l'Egypte blanche.*** »(1)

(1) Jean SURET-CANALE : Afrique Noire occidentale et centrale, Géographie - Civilisations - Histoire, Paris,

Jean Suret-Canale (1921- 2007), français, géographe, historien de l'Afrique, homme de lettre.

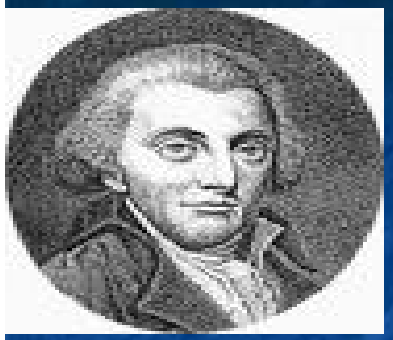

Constantin François CHASSEBOEUF Comte de VOLNEY

« J'ai pris un soin particulier de me défaire des exagérations des voyageurs, et de conserver mes impressions premières, pour donner à mes récits le seul mérite qu'ils puissent avoir, celui de la vérité.

On prétend que le nom de coptes leur vient de la ville de Coptos (...) mais, je lui crois une origine plus naturelle et plus ancienne. Et il est un fait singulier qui rend cette acception encore plus probable. En considérant le visage de beaucoup d'individus de cette race (copte), j'y ai trouvé un caractère particulier qui a fixé mon attention : ***tous ont un ton de peau jaunâtre et fumeux qui n'est ni grec, ni arabe, tous ont le visage bouffi, l'œil gonflé, le nez écrasé, la lèvre grosse ; en un mot, une vraie figure de mulâtre*** *» (1)*

VOLNEY se surprend « d'imaginer enfin que c'est au milieu des peuples qui se disent les plus amis de la liberté et de l'humanité, que l'on a sanctionné le plus barbare des esclavages, et mis en problème si les hommes noirs ont une intelligence de l'espèce des blancs ! » (1)

(1) C.F.C., Comte de VOLNEY, Voyage en Syrie et en Egypte,

« En Afrique Noire, les peaux brunâtres, d'un brun marron, d'un noir bronzé, d'un brun foncé, les peaux claires, etc. sont très répandues, sans métissage aucun. » Cf. OBENGA, Cheikh Anta DIOP, VOLNEY et le Sphinx, Ed. Présence Africaine, Janvier 1996. P. 64).

Vivant DENON
1802-1815
Dr. du Louvre sous Bonaparte

Après avoir accompagné Bonaparte dans l'expédition d'Egypte (1798-1799), Dominique Vivant DENON écrit :

« *Je n'eus que le temps d'observer le Sphinx qui mérite d'être dessiné avec le soin le plus scrupuleux, et qui ne l'a jamais été de cette manière. Quoique ses proportions soient colossales, les contours qui en sont conservés sont aussi souples que purs : l'expression de la tête est douce, gracieuse et tranquille ; le caractère en est africain : mais la bouche, dont les lèvres sont épaisses, a une mollesse dans le mouvement et une finesse d'exécution vraiment admirables : c'est de la chair et de la vie.*»(1)

(1) DENON, Voyage dans la Basse et la Haute Egypte pendant les campagnes du Général Bonaparte, Paris, 1ère Ed. Didot l'Aîné, rééd., Pygmalion /Gérard Watelet, 1990, P. 109.

(1) Dominique Vivant DENON, membre de l'Institut d'Egypte créé par Bonaparte, Dessinateur; Graveur, artiste réputé pour son érudition. On lui doit le dessin le sphinx près des pyramides.

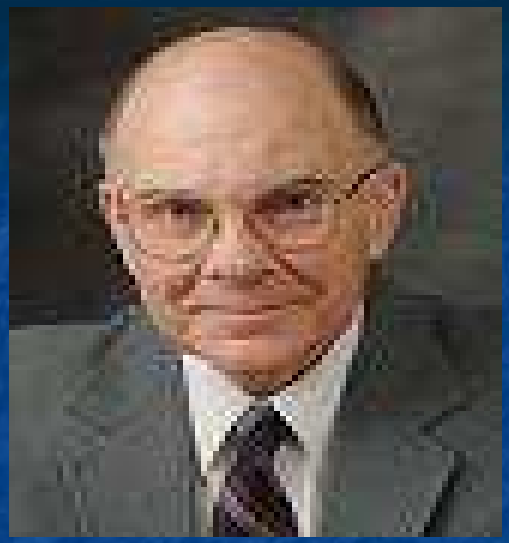

John William CHANCELLOR, né le 14 juillet 1927 à Chicago

Ménès, l'Africain noir fonda une ville (appelée aujourd'hui Memphis) qui devint la capitale des rois égyptiens pendant trois mille ans. Les conclusions des fouilles archéologiques de CHANCELLOR Williams résument la suite de l'histoire Egyptienne :

« *Au cours d'un des règnes les plus longs de l'histoire, Ménès apporta une sorte de stabilité qui, non seulement jetait des bases solides pour la première dynastie, mais créa des conditions économiques et sociales qui permirent de donner à la religion, aux arts, aux métiers et aux mathématiques, une expansion régulière et générale. C'est aussi l'époque où la Mésopotamie, la Palestine et la Grèce, quoique moins avancées, purent apporter aux Africains une contribution culturelle et leur emprunter beaucoup en retour » (1)....*

« **L*e Sphinx représentait le pharaon noir Khaf-Rê appelé Chéphren*.**» (1)

(1) Williams CHANCELLOR, **The destruction of Black civilisation,** Chicago, Third World Press, 1974 P. 67.

(5) Ibid P. 73.

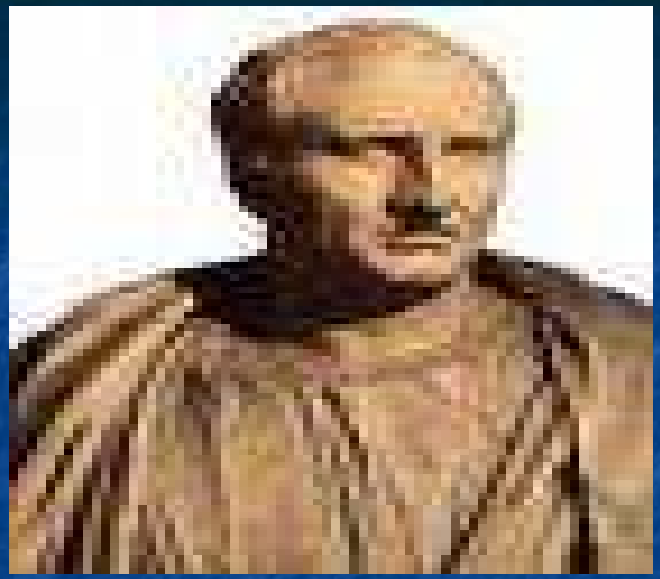

Ammien MARCELLIN, historien latin, né à Antioche, (Entre 930-400)

« PYTHAGORE y puisa (en Egypte) ses lumières sur le culte secret des dieux... C'est de là qu'Anaxagore apprit à prédire que des pierres tomberaient du ciel... SOLON, éclairé par les lumières des prêtres d'Egypte, donna à Athènes ses lois équitables et contribua puissamment à établir le droit romain ; c'est après avoir vu l'Egypte et puisé dans ses sources, que PLATON s'élevant, devint par la sublimité de ses discours l'émule de Jupiter et s'acquit cette sagesse qui le combla de gloire. » (1)

(1) Ammien MARCELLIN, Les dix-huit livres de son histoire qui nous sont restés, Berlin, chez Georges Jacques DECKER, 1775, P. 242.

Jean Leclant, né à Paris, le 8 août 1920, est un orientaliste et égyptologue français, spécialiste de l'histoire et la civilisation pharaonique
Ethnologue,
Egyptologue

Selon le professeur Jean LECLANT, « *Rome était l'héritière de l'Egypte hellénistique et, par-delà celle-ci, de la glorieuse Egypte pharaonique.* » (1)

(1) Jean LECLANT, Méroé et Rome, in studia Meroitica 194, Meroitica, n°10, 1989, P. 29-45 ; pour la citat ion voir P. 44.

[1] Μετὰ δὲ τὰς τῶν θεῶν γενέσεις ὕστερον πολλαῖς γενεαῖς φασι γενέσθαι κατὰ τὴν Κρήτην ἥρωας οὐκ ὀλίγους, ὧν ὑπάρχειν ἐπιφανεστάτους τοὺς περὶ Μίνω καὶ Ῥαδάμανθυν καὶ Σαρπηδόνα. [2] Τούτους γὰρ μυθολογοῦσιν ἐκ Διὸς γεγενῆσθαι καὶ τῆς Ἀγήνορος Εὐρώπης, ἥν φασιν ἐπὶ ταύρου διακομισθῆναι προνοίᾳ θεῶν εἰς τὴν Κρήτην. [3] Μίνω μὲν οὖν πρεσβύτατον ὄντα βασιλεῦσαι τῆς νήσου, καὶ κτίσαι πόλεις οὐκ ὀλίγας ἐν αὐτῇ, τούτων δ᾽ ἐπιφανεστάτας τρεῖς, Κνωσὸν μὲν ἐν τοῖς πρὸς τὴν Ἀσίαν νεύουσι μέρεσι τῆς νήσου, Φαιστὸν δ᾽ ἐπὶ θαλάττης ἐστραμμένην ἐπὶ μεσημβρίαν, Κυδωνίαν δ᾽ ἐν τοῖς πρὸς ἑσπέραν τόποις καταντικρὺ τῆς Πελοποννήσου.[4] Θεῖναι δὲ καὶ νόμους τοῖς Κρησὶν οὐκ ὀλίγους, προσποιούμενον παρὰ Διὸς τοῦ πατρὸς λαμβάνειν, συνερχόμενον εἰς λόγους αὐτῷ κατά τι σπήλαιον. [5] Κτήσασθαι δὲ καὶ δύναμιν ναυτικὴν μεγάλην, καὶ τῶν τε νήσων τὰς πλείστας καταστρέψασθαι καὶ πρῶτον τῶν Ἑλλήνων θαλαττοκρατῆσαι.

1- Bien des générations après la naissance des dieux, il y eut en Crète, dit-on, de nombreux héros, dont les plus illustres étaient Minos, Rhadamante et Sarpédon. 2- La légende raconte qu'ils étaient nés de Zeus et d'Europe, fille d'Agénor, dont on dit que, par un dessein des dieux, elle fut transportée en Crète sur le dos d'un taureau. 3- Donc, Minos, qui était l'aîné, devint le souverain de l'île et il y fonda de nombreuses cités, dont trois furent particulièrement fameuses : **Cnossos**, dans la partie de l'île qui regarde vers l'Asie, **Phaestos**, située sur la côte et tournée vers le sud, **Cydonia**, du côté du couchant, en face du Péloponnèse. 4- Minos institua pour les Crétois de nombreuses lois, qu'il prétendait recevoir de Zeus son père, lorsqu'il allait s'entretenir avec lui dans une caverne. 5- Il en vint à posséder une puissante force navale ; il soumit la plupart des îles et, le premier des Grecs, il eut un empire maritime.

DIODORE de Sicile (1er siècle Avant J-C.)
Texte dediodore de Sicile

DIODORE de Sicile constate que

« ***de l'Egypte, LYCURGUE, SOLON, PLATON, ont appris les institutions politiques (les lois, le Droit) ; PYTHAGORE les choses sacrées, ses théorèmes de géométrie : DEMOCRITE, l'astronomie et la géométrie ; OENOPIDE, l'astronomie également ; enfin EUDOXE de Cnide, les mathématiques et l'astronomie.*** » (1)

(1) DIODORE de Sicile, I, 2è partie XCVIII.

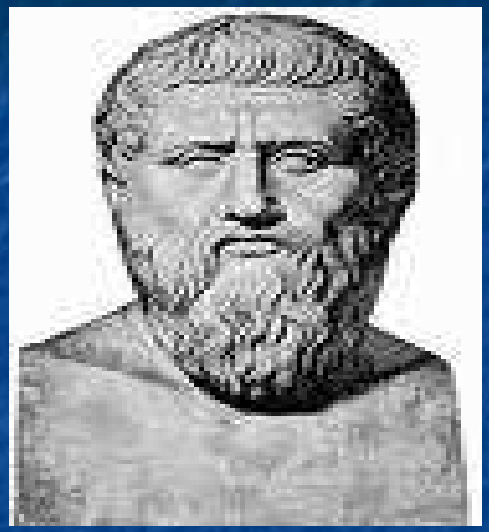

PLATON

Platon naquit probablement en 427 avant J. C. et mourut aux alentours de 347 avant J. C. à l'âge d'environ 80 ans.

PLATON a été l'un des élèves des prêtres égyptiens dont l'influence est visible dans ses travaux : « ***Le contenu de ses dialogues et les allusions qu'il y fait à l'Egypte sont les meilleures preuves de l'influence qu'ont effectivement eue les sciences et les religions égyptiennes sur l'élaboration de sa pensée philosophique >>*** *(1)*

(1) Dominique VALBELLE, Les neuf Arcs. L'Egyptien et les Etrangers, de la Préhistoire à la conquête d'Alexandre, Paris, Armand Colin, 1990, P. 262. Lire aussi Platon, « Lois 7, 8, 9 » » (3)

JOHN BOARDMAN - OXFORD UNIVERSITY

John Boardman, le célèbre archéologue britannique formé à l'Université d'Oxford, a mené de nombreuses fouilles en Crète et en Grèce pour tenter de saisir la source d'inspiration des architectes grecs. Ses conclusions sont explicites

Selon le Britannique John BOARDMAN, archéologue de l'Université d'Oxford, la Grèce classique doit sa sculpture monumentale et l'architecture en pierre à l'Egypte. Car, « *avant leur contact avec l'Egypte pharaonique, les Grecs ignoraient tout de l'architecture monumentale entièrement en pierre, avec colonnes ; dans leur propre pays, ils n'avaient d'usage constant que la brique de terre et du bois, aucun style architectural d'envergure.* » (1)

(1) John BOARDMAN, The Greeks Overseas. the Archeology of their Early colonies and Trade, Londres, Penguin books Ltd, 2ème édition 1973 (1ère edition 1964) P. 140-141.

Dr John Boardman, ECI Deputy Director and Director of MSc Environmental Change and Management Anglais né le 20 août 1927

John BOARDMAN démontre ensuite comment « ***naquit la colonne dorique grecque qui a pour origine directe et immédiate la colonne égyptienne, avec base et chapiteaux. La moulure en creux dans un ouvrage architectural vient directement de l'Egypte en Grèce.*** » (5)

(5) Ibid. Lire aussi OBENGA, Op. Cit. P. 133-134.

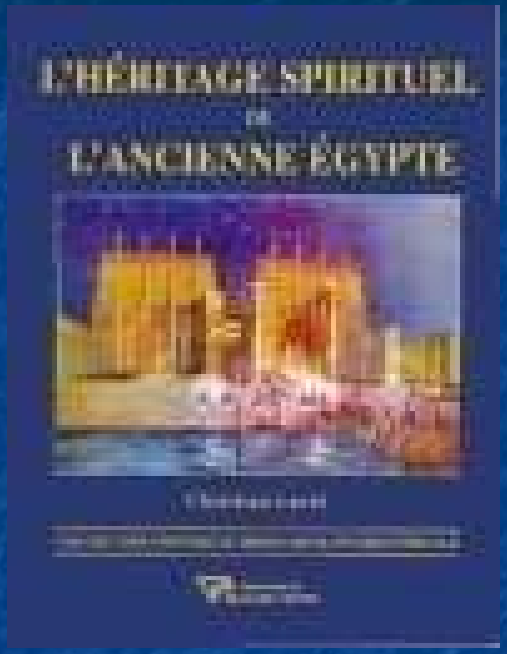

En conclusion de ses travaux, Christian LARRE approuve intégralement ces deux auteurs suscités en affirmant que « *L'Egypte, ... a l'immense avantage de nous avoir laissé une quantité énorme de documents architecturaux et scripturaux qui racontent son histoire et illustrent cette évolution. Cette histoire résonne en nous car elle est à l'origine de notre civilisation occidentale qui en est fortement imprégnée... L'Egypte a permis à un groupe humain de franchir une étape importante. Elle a ouvert la voie à de plus grands progrès... Vous avez maintenant un autre regard sur ce passé, ce passé qui a modélisé notre civilisation en même temps que notre propre personnalité. Comprenant mieux nos origines, c'est vers l'avenir qu'il faut résolument se tourner, car la vie ne s'arrête jamais... Aujourd'hui, nous sommes les héritiers de ce long processus qui nous a conduits à prendre conscience de nous-mêmes, de notre propre Maât.* » (6)

(6) Christion LARRE, L'Héritage spirituel de l'Ancienne Egypte, Op. Cit., P 249-251.

Les nouvelles découvertes archéologiques confirment la thèse, bien connue, selon laquelle « ***l'Afrique noire exerça une influence profonde sur la genèse de la civilisation égyptienne. Du Sud et de l'Ouest du Nil, arrivèrent en Egypte des éléments vivants »(1)*** **noirs.**

Et « il est maintenant parfaitement clair que la grande majorité des Egyptiens prédynastiques étaient de souche africaine continentale et même originaires du Centre-Ouest Saharien. » (2)

(7) SERTIMA, P. 137, OP. Cit.

(2) Basil DAVIDSON, Africa in History, Op. Cit. P. 21-22.

Les peuples Noirs aujourd'hui affamés sont les inventeurs de la brillante civilisation égyptienne qui a fécondé toute l'humanité sans exception aucune ! S'appuyant sur les conclusions de ses recherches poussées, le Canadien Harold BHERER confirme cette assertion : « *L'exploration de l'Afrique a débuté il y a plus de quatre mille ans ; sous le règne des pharaons égyptiens qui, ne l'oublions pas, étaient eux-mêmes des Africains (noirs). Ainsi, l'une des plus antiques et des plus brillantes civilisations humaines nous vient de l'Afrique, pays que notre condescendance de Blancs superbes nous amène si souvent à considérer comme sous-développé, sinon barbare. Et pourtant, sans l'Egypte antique, la Grèce n'eût pas été la Grèce ; et sans la Grèce, Rome eût été différente, et la civilisation européenne aussi ; et, avec une autre Europe l'Amérique aujourd'hui et l'American way of life n'existeraient même pas dans l'imagination surchauffée des rêveurs les plus farfelus. Ainsi donc, la civilisation égyptienne a été la première grande civilisation humaine dans toute l'Hiistoire et sur toute la planète. Il ne faut pas trop se surprendre de découvrir en Afrique le berceau de la civilisation humaine… L'Afrique représente… vraiment l'ancien continent par excellence, le berceau de la civilisation et de l'humanité… L'Afrique n'a pas seulement inventé la civilisation, elle a aussi inventé l'intelligence créatrice de l'homme. Ces faits constituent de véritables lettres de noblesse et devraient suffire à nous débarrasser de nos préjugés de Blancs, sûrs d'eux-mêmes et sûrs d'avoir tout inventé* ». (1)

(1) Harold BHERER, Le continent africain, Dossier scientifique publié dans la revue canadienne Vidéo-Presse, P. 35-37.

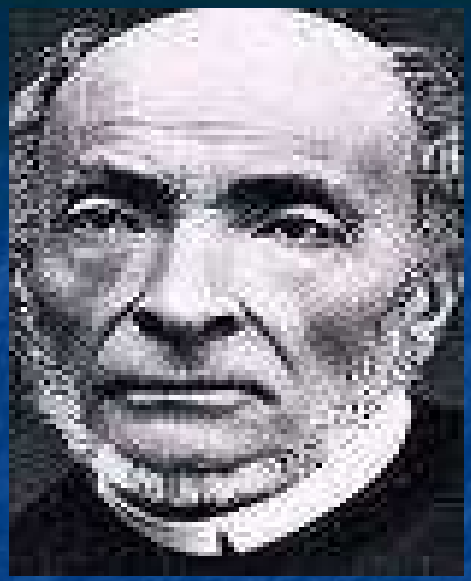

Victor
SCHOELCHER
22 Juillet 1804
25 décembre 1893
abolition de
l'esclavage

Le Français Victor schoelcher renchérit :

« Les Noirs ne sont pas stupides parce qu'ils sont noirs mais parce qu'ils sont nos esclaves ... L'Egypte doit tout aux Ethiopiens...Ils ont fondé Thèbes... Partout ils s'occupèrent d'astronomie avec ardeur. Ils élevèrent de nombreux monuments, réformèrent les caractères hiéroglyphiques et inventèrent les caractères syllabiques... C'était le peuple le plus cultivé de l'univers. C'est eux qui fondèrent les premières écoles de sciences » (1)

(1) Déclaration à l'Assemblée Nationale de Victor Schoelscher : Abolition de l'esclavage , examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des Sang-mêlés, 1840. Lire particulièrement JP Omotundé : L'origine Négro-Africaine du savoir grec , édition Menaibuc, page 28, volume I . Voir aussi l'abolition de l'esclavage, un combat pour les droits de l'homme , coédition : La Ligue des Droits de l'homme et édition complète présentée par Chantal Georgette , Françoise Vergès et Alain Vivian

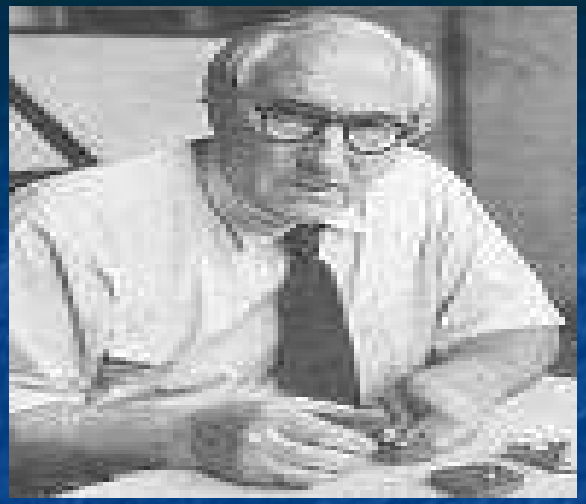

Sir Louis Seymour Bazett Leakey (1903-1972), primatologue, paléontologue (paléo-primatologue) et archéologue

« Dans tous les pays où l'on se rend et où on est amené à discuter de l'Afrique, des gens qui devraient ne pas en être là demandent régulièrement : 'Mais qu'est-ce que l'Afrique a fait pour le progrès universel ? Elle ne nous a donné ni la roue, ni l'écriture, ni les mathématiques, ni l'art..., ni ceci, ni cela, ni...'. Ces critiques oublient que les savants actuels, à peu d'exceptions près, jugent suffisant que l'Afrique ait été le berceau de l'espèce elle-même, et que, pendant plusieurs siècles à partir de là, elle ait été en tête du progrès universel. »(1)

(1) M. S. B. LEAKEY, The Progress and Evolution of Man in Africa (O.U.P. 1961) : Lecture 1, The Progress of Man in Africa, P. 1.

II-L-E-Les temoignages des explorateurs européens en Afrique

1 - L'ethnologue allemand Léo Frobenius (1873-1938) , qui a fait plusieurs expéditions en Afrique noire entre 1904 et 1935 , raconte ce qu'il a vu de ses propres yeux :

« En 1906, lorsque je pénétrai dans le territoire de Kassaî Sankuru, je trouvai encore des villages dont les rues principales étaient bordées de chaque côté, pendant des lieues, de quatre rangées de palmiers et dont les cases, ornées chacune de façon charmante, étaient autant d'œuvres d'art.

Aucun homme qui ne portât des armes somptueuses de fer ou de cuivre, aux lames incrustées, aux manches recouverts de peaux de serpents. Partout des velours et des étoffes de soie. Chaque coupe, chaque pipe, chaque cuiller était un objet d'art (...) En était-il autrement dans le grand Soudan ? Aucunement (...) L'organisation particulière des Etats du Soudan existait longtemps avant l'Islam, les arts réfléchis de la culture des champs et de la politesse... les ordres bourgeois et les systèmes de corporation de l'Afrique Nègre sont plus anciens de milliers d'années qu'en Europe (...) C'est un fait que l'exploration n'a rencontré en Afrique équatoriale que d'anciennes civilisations vigoureuses ***»:(1)***

(1) Histoire de la civilisation africaine - Léo Frobénius - traduit par Back et Ermont, Gallimard, Paris 1938

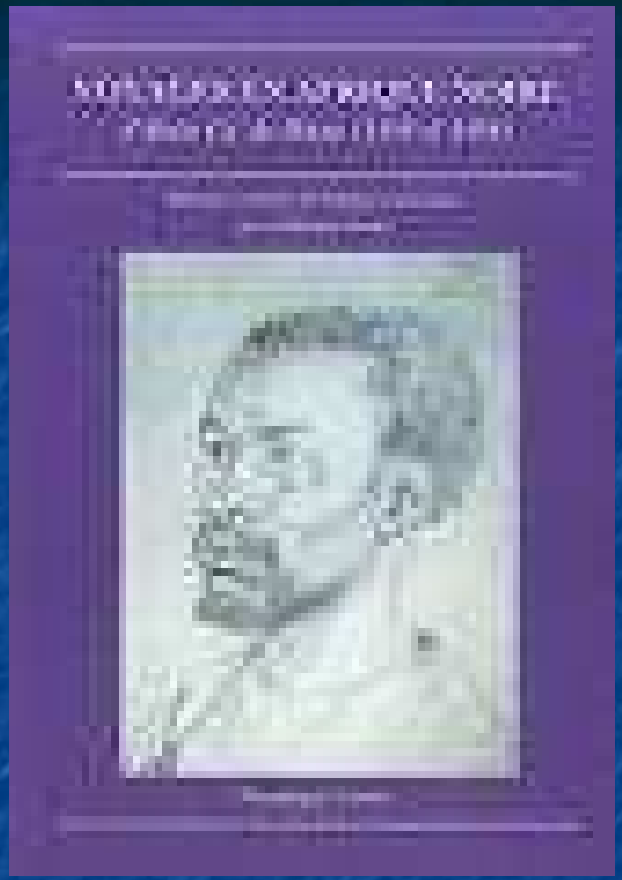

Alvise Cadamosto,
ou Luís Cadamosto
ou Luigi Cada-Mosto
(Venise, ~1432 - Venise, 18 juillet 1488)
Navigateur vénitien

2-L' explorateur portugais Ca da Mosto décrit la Gambie du 15ème siècle :

***"Les gens (...) nous semblaient... très noirs, tous vêtus de chemisettes blanches de coton (...) Plusieurs Noirs (...) se transportaient dans nos caravelles, les uns pour voir des choses nouvelles, les autres pour nous vendre des anneaux d'or et quelques petites besognes desquelles ils usent entre eux comme chemisettes, filets, drap de coton, tissus à la mode, les uns blancs, les autres bigarrés de vert blanc et bleu, et d'autres encore de rouge blanc et bleu, fort bien faits"*(1)**

(1) Relation de voyage à la côte occidentale de l'Afrique - Alvise da Ca da Mosto - 1455 à 1457

Gravure d'Olfert DAPPER

Physicien , écrivain et expert de l'Afrique né à Amsterdam 1635- 1689

Musée Dapper
35 rue Paul Valéry
75116 Paris
01 45 00 91

3-L'hollandais O. Dapper décrit avec minutie les habitudes vestimentaires des habitants de la Volta, du Monomotapa et de la Guinée :

« Dans l'Aboréa, proche de la Volta, tous les hommes parmi les Nègres portent une robe de toile de coton... et les femmes portent une robe faite à peu près comme celle des hommes (...)

Au Monomotapa, les rois ne changent point de mode, ils portent une robe longue d'un drap de soie tissu dans le pays ; ils portent au côté une serpe emmanchée d'ivoire (...) Les gens du commun s'habillent de toile de coton et les grands, d'indiennes brodées d'or (...) Les habitants du royaume de Guinée échangent les toiles qu'ils font (avec leur coton) (...)Les Nègres de Wanqui ont de l'or et savent faire de forts jolis habits dont ils trafiquent avec les Acanistes ». (1) :

(1) O. Dapper, Description de l'Afrique - 1668, Amsterdam

Selon Hassan Ibn Mohamed el Wazzan ez Zayatte,connu sous le nom de Léon l'Africain, les habitants du Dongola du 16ème siècle débordaient de richesses dans une société moderne :Soleiman Mança:

« Le Sultan se tient très souvent assis dans une alcôve communiquant par une porte avec le palais. Du côté du michouer, cette alcôve a trois fenêtres en bois revêtues de lames d'argent et au-dessous, trois autres garnies de plaques d'or ou de vermeil. Ces fenêtres sont cachées par des rideaux qu'on relève aux jours

« Les habitants sont riches et civilisés, parce qu'ils font le commerce des étoffes, des armes et de diverses autres marchandises en Egypte » (1)

(1) Ibn Battûta
Ibn Battûta ou Shams al-Din Abu 'Abdallah Muhammad ibn 'Abdallah ibn Muhammad ibn Ibrahim ibn Muhammad ibn Ibrahim ibn Yusuf al-Lawati al-Tanji
Ibn Battûta est né le 24 février 1304 à Tanger (Maroc) et décédé en 1369 au Maroc,

Les rencontres du Professeur Nicolas Agbohou avec les décideurs Africains

Le Gouverneur Konan Banny de la BCEAO et le Pr Nicolas Agbohou

Le Président Mathieu Kérékou du Bénin et le Professeur Agbohou

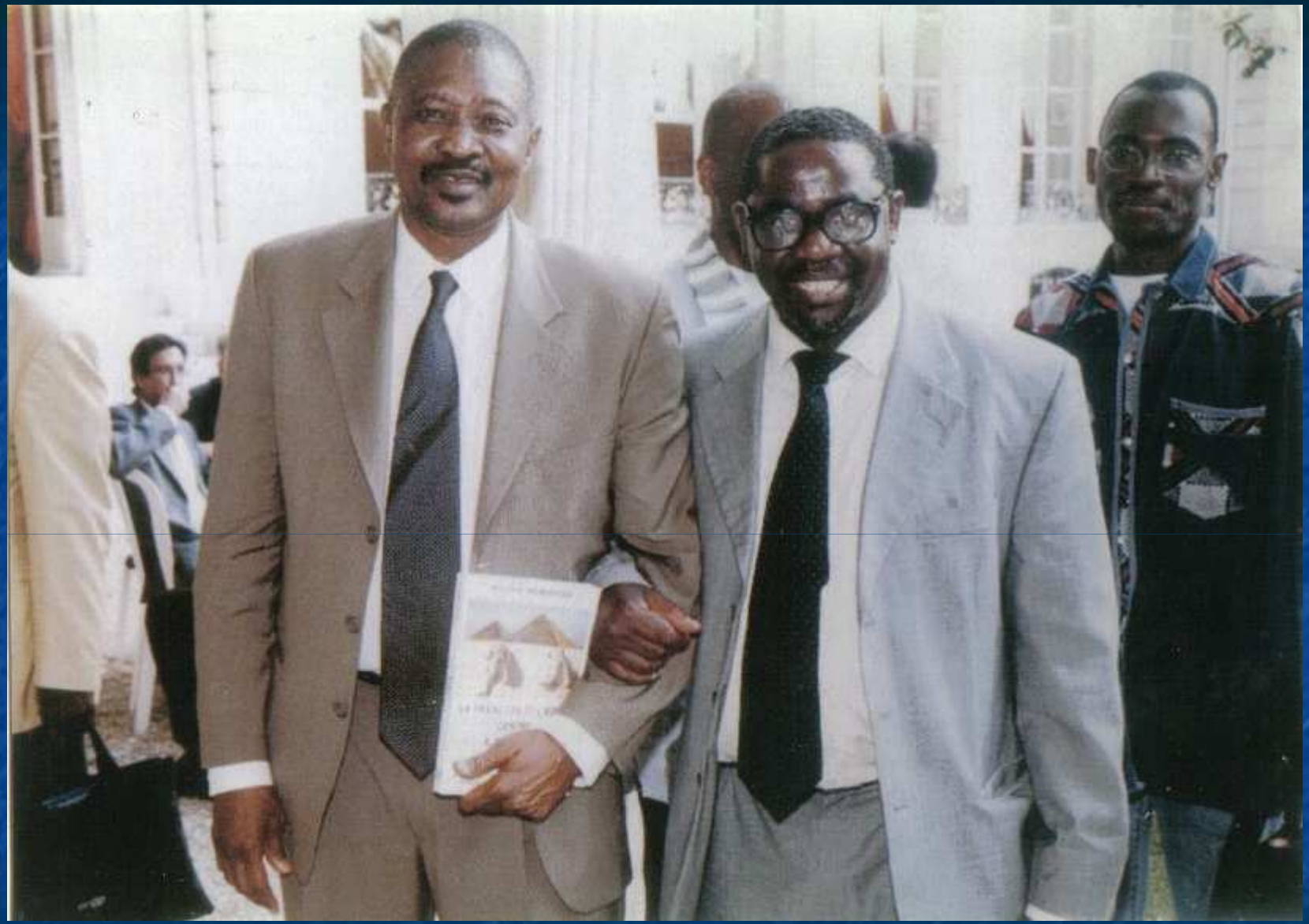

Le Président malien Ahmidou Toumani Touré et le Pr Agbohou

Le Professeur Agbohou a rencontré le Président sénégalais Abdoulaye Wade qui a lu entièrement et commenté en des termes élogieux « Le Franc CFA et l'Euro contre l'Afrique »

Le Président Jacob Zouma de l'Afrique du Sud et le Pr Agbohou

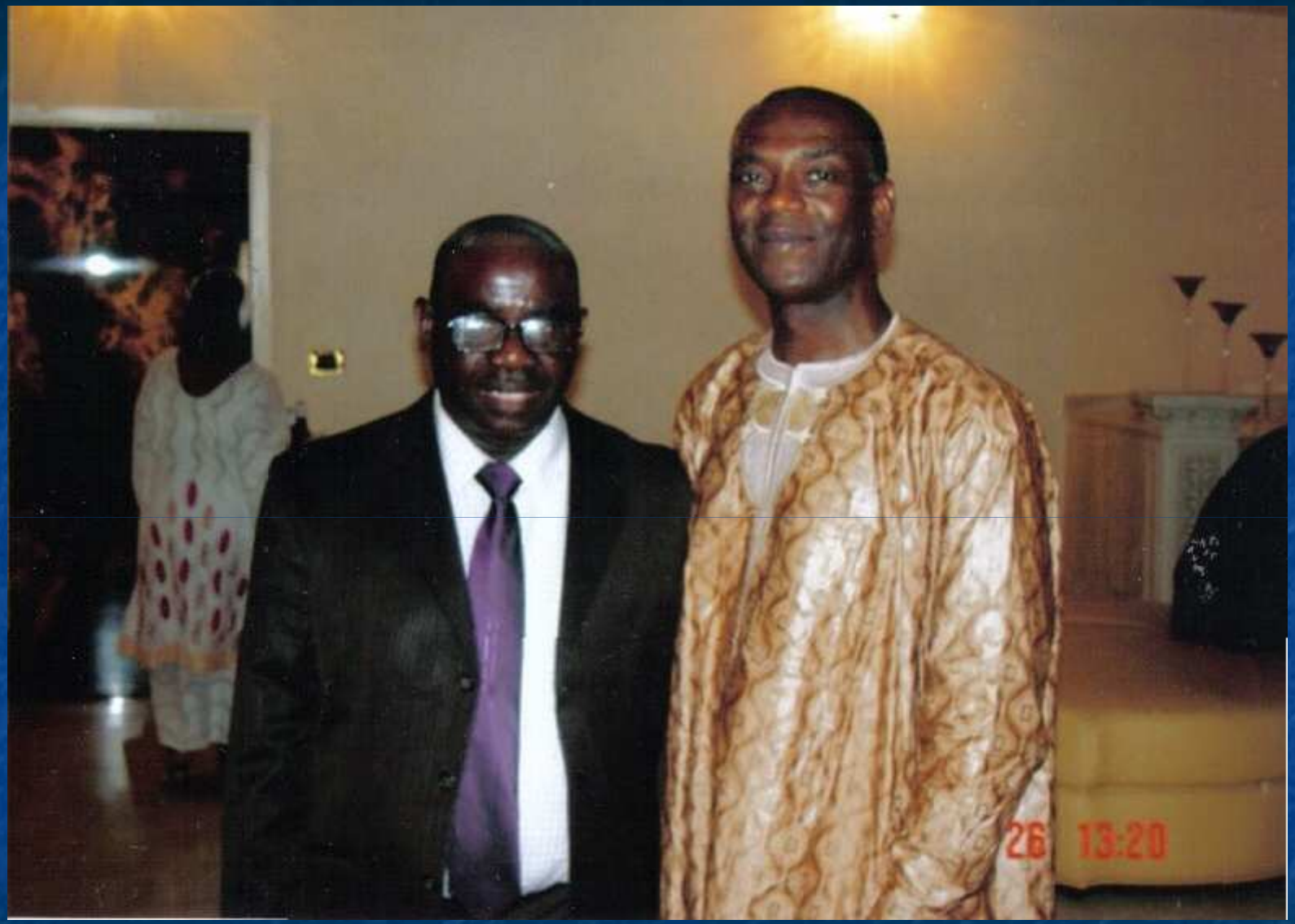

Le Président Mamadou Koulibaly de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire et le Pr Nicolas Agbohou

Pour contacter le Professeur :

-site:

www.solidaritemondiale.com

- e-mail:

contacts@solidaritemondiale.com